MAIRES EN ILE-DE-FRANCE

Amif
ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE

Numéro 119
Mai 2023

SALON AMIF

DÉCOUVREZ LE PROGRAMME COMPLET DE L'ÉVÈNEMENT

27&28
JUIN
2023
PARIS EXPO

MOBILITÉS

Interview de François Durovray, président du Conseil départemental de l'Essonne (91)

PRÉVENTION DES RIXES

Michel Aubouin présente son travail aux maires franciliens

MEDADOM

se connecter. se soigner.

TÉLÉCONSULTATION MÉDICALE

Facilitez l'accès aux soins de proximité

RETROUVEZ-NOUS **STAND G35 AU SALON DE L'AMIF**

Sans rendez-vous, 7 jours sur 7

Plus de 500 médecins inscrits au CNOM

Plus de 600 dispositifs de téléconsultation MEDADOM déjà installés en Île-de-France et 3500 en France

POUR PLUS D'INFORMATIONS

01 86 65 55 15
contact@medadom.com
medadom.com

MAIRES EN ILE-DE-FRANCE

Sommaire du numéro 119

Focus

Cette année, l'AMIF place son Salon sous le signe du sport pour célébrer les grands évènements sportifs à venir en Ile-de-France : les Championnats du monde de para-athlétisme, la Coupe du monde de rugby et l'année prochaine les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Les maires d'Ile-de-France sont confrontés au double défi d'accélérer la rénovation et la construction d'installations pour accueillir ces évènements et d'assurer l'héritage de ces infrastructures pour en faire profiter les Franciliens sur le long terme (ou en faire bénéficier les Franciliens sur le long terme). À travers ces conférences, des formats didactiques ou encore un évènement festif de clôture en présence d'athlètes de haut niveau, l'AMIF met le sport à l'honneur, mais aussi la transition écologique, les solidarités, les mobilités, les finances, l'éducation, l'égalité Femmes-Hommes, la santé… en apportant un éclairage particulier, en développant les synergies entre les différents acteurs et en mettant en valeur les innovations des acteurs privés parmi les solutions existantes.

Rendez-vous les 27 et 28 juin 2023 au Paris Expo, Porte de Versailles !

Tour d'horizon

6 **Les collectivités locales,** ça vous concerne !

8 **Transport en Ile-de-France :** entretien avec François Durovray, président du Conseil départemental de l'Essonne (91)

10 Label **Villes et Villages Fleuris**

12 **ZE… bonnes pratiques territoriales** en partenariat avec ZE Pros

14 **Banque des Territoires :** Transformation Écologique et Énergétique (TEE)

15 **Fonds vert :** quelles modalités pour l'Ile-de-France ?

Dossier

19 Le programme prévisionnel du **Salon de l'AMIF 2023**

Vie de l'AMIF

16 **Quel rôle des maires** dans la prévention des rixes ?

17 **Contrats de ville :** l'AMIF reçue par Olivier Klein, ministre de la Ville et du Logement

43 **L'AMIF présente ses vœux** à l'Hôtel de ville de Paris (75)

45 Retour sur **la commission Égalité Femmes-Hommes**

45 Lancement du livre blanc **sur l'Égalité Femmes-Hommes en Ile-de-France**

46 **Aide aux maires bâtisseurs** et lutte contre la multi-location

47 **Les transports du quotidien** doivent être au cœur des politiques nationales de mobilités

48 Retour sur **les travaux des commissions**

50 Club des collectivités pour **l'Économie Sociale et Solidaire en Ile-de-France**

52 **Plan « 5 000 équipements sportifs de proximité »** les étapes en 2023

AMIF Partenaires

53 **Numérique :** Comment rendre nos services publics accessibles ?

54 **Les Soirées Débats de l'AMIF Partenaires - Décentralisation :** Quelles perspectives pour les collectivités locales ?

56 **Terres d'innovations en Ile-de-France :** Lumières sur Stains (93)

58 **Les nouveaux adhérents**
- Mathis
- Babilou

Métropole du Grand Paris

UNE HISTOIRE D'AVENIR

© VenhoevenCS + Atelier 2/3/4/ • Conception : 9 agence Giboulées

Renforcer l'attractivité dans la Métropole du Grand Paris, premier centre économique d'Europe. La Métropole du Grand Paris a su s'imposer sur la scène internationale comme une Métropole attractive et accueillante, capable d'enclencher et faire vivre des initiatives économiques, touristiques, sportives, architecturales et culturelles qui rayonnent au-delà des frontières. Engagée notamment dans la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, elle construit le Centre Aquatique Olympique, un équipement sportif exemplaire, que découvriront des milliers de visiteurs dès 2024 et qui bénéficiera aux Métropolitains après les Jeux.

www.metropolegrandparis.fr

Ensemble, fêtons les Jeux !

Stéphane Beaudet,
Président de l'AMIF,
maire d'Évry-Courcouronnes (91),
vice-président de la Région Ile-de-France

Cet été, l'Ile-de-France accueillera les Championnats du monde de para-athlétisme et la Coupe du monde de rugby. L'année suivante auront lieu les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, un événement historique. Les collectivités sont ainsi placées au cœur de l'organisation de ces grands événements sportifs qui laisseront une empreinte durable en Ile-de-France : équipements sportifs nouveaux ou rénovés, accélération de projets locaux urbains, construction d'infrastructures, encouragement à la pratique sportive des habitants… C'est pourquoi, pour son Salon 2023, l'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF) a choisi de mettre à l'honneur la thématique du sport.

Ce rendez-vous incontournable des élus franciliens permettra de traiter la question majeure de l'héritage de ces manifestations sportives à travers des conférences, des formats didactiques ou encore un événement festif de clôture en présence d'athlètes de haut niveau. Et comme à l'accoutumée, l'AMIF sera plus que jamais aux côtés des élus pour aborder tous les aspects essentiels à la vie des communes : la transition écologique, les solidarités, les mobilités, les finances, l'éducation, l'égalité Femmes-Hommes, la santé… en apportant un éclairage particulier, en développant les synergies entre les différents acteurs et en mettant en valeur les innovations des acteurs privés parmi les solutions existantes.

En effet, l'AMIF travaille au quotidien sur toutes ces thématiques qui font partie intégrante de la gestion communale pour accompagner au mieux les élus d'Ile-de-France. Sur le sujet précis de l'égalité Femmes-Hommes par exemple, l'AMIF se lance dans l'élaboration d'un livre blanc dédié, en partenariat avec le Centre Hubertine Auclert. Concernant le logement et les transports, notre Association contribue activement au Conseil national de la refondation (CNR) pour réitérer notre demande de l'aide aux maires bâtisseurs. Sans oublier le cheval de bataille de l'AMIF, l'autonomie financière des collectivités : nous commençons dès maintenant notre réflexion sur le Projet de loi de finances pour 2024.

En plaçant son Salon 2023 sous le signe du sport, l'Association des Maires d'Ile-de-France s'ancre dans l'actualité tout en continuant de s'impliquer sur du plus long terme pour représenter la voix de toutes les communes franciliennes, des plus petites aux plus peuplées, et des plus rurales aux plus urbaines.

Je vous attends nombreux les 27 et 28 juin au Paris Expo Porte de Versailles pour notre Salon.

Bonne lecture !

Magazine d'Information de l'Association des Maires d'Ile-de-France
26 rue du Renard - 75004 Paris
Tél. 01 44 59 50 00
Fax 01 44 59 50 09
www.amif.asso.fr
@AMIF_asso
associationmairesidf

Directrice de la publication
Directrice de cabinet
Sophie Rigault

Directrice générale de l'AMIF
Marion Vergeylen

Assistante de rédaction
Charlotte Gosselet

Rédaction
Guillaume Dussaillant, François-Éric Godefroy, Charlotte Gosselet, Alexandra Jardin, Valentine Montesse, Lola Morey, Jeanne Paugam, Emilie Pouch.

Conception, Édition,
after. be fort
5, rue du Mont Valérien
92150 Suresnes
Laurent Marie
Tél. 07 83 84 09 11
www.afterbefort.com

Régie Publicitaire
AMIF

Imprimeur
DESBOUIS GRÉSIL
91230 Montgeron
Tél. 01 69 83 44 66
Dépôt légal N° ISSN 1294-4971

LES COLLECTIVITÉS LOCALES, ÇA VOUS CONCERNE

Quelles sont les grandes tendances de la menace numérique observées en 2022 sur la plateforme *Cybermalveillance.gouv.fr* ?

Cybermalveillance.gouv.fr a présenté son rapport d'activité le 23 mars dernier. Diversification de la menace, surreprésentation des collectivités parmi les victimes de cyberattaques, le service en ligne observe une recrudescence des demandes d'assistance représentant 85 % du trafic avec plus de 2,9 millions de consultation des articles sur les menaces et 280 000 personnes qui sont venues chercher de l'assistance sur la plateforme.

Jérôme Notin, directeur du dispositif, explique qu'au bout de 5 ans d'existence, il y a une augmentation de la « notoriété du dispositif » mais aussi une « menace qui augmente ». De plus, la « *répartition des publics de la plateforme en 2022 se révèle quasiment stable par rapport aux années antérieures avec 68 millions de particuliers, 5,6 millions d'entreprises et associations et 36 000 collectivités et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)* ».

Ainsi, on se rend compte que « *les collectivités sont surreprésentées parmi nos victimes* ». C'est d'ailleurs un fait dont les collectivités elles-mêmes n'ont pas toujours conscience. Les collectivités, quelle que soit leur taille, sont désormais des cibles privilégiées pour les cyberhackers et certaines ne sont pas encore protégées en conséquence. « *La question n'est plus de savoir si elles seront victimes de cyberattaques mais quand et donc comment s'en prémunir* », peut-on lire dans le rapport.

C'est pourquoi en 2022, de nombreuses actions ont été mises en œuvre pour « sensibiliser » les élus. Campagne de sensibilisation, étude sur la cybersécurité dans les collectivités de moins de 3 500 habitants, publication d'un guide relatif à leurs obligations et à leurs responsabilités en matière de cybersécurité… *Cybermalveillance.gouv.fr* a également publié, en partenariat avec l'Association des Maires de France (AMF), « *une méthodologie clé en main pour sensibiliser l'ensemble des agents, avec une approche à la fois théorique et pragmatique et une proposition de plan d'action concret et facilement réalisable, ainsi qu'un ensemble d'outils et de contenus pédagogiques dédiés* ». « *65 % des petites collectivités considèrent d'ailleurs encore qu'elles ne peuvent pas être victimes* », alerte Jérôme Notin.

© www.shutterstock.com

Au total, la plateforme *Cybermalveillance.gouv.fr* identifie plus de 51 menaces réparties de la façon suivante :
- le hameçonnage,
- le piratage de compte,
- les rançongiciels.

Pour faire face aux nouvelles demandes des particuliers et des entreprises, *Cybermalveillance.gouv.fr* propose un panel de plus de 1 250 prestataires de services référencés et plus de 200 labellisés Expert-Cyber intervenant autant sur la sécurisation en amont que l'assistance. ■

Pour en savoir plus : *https://medias.amf.asso.fr/upload/files/230308_RA_2022_SCREEN.pdf*

Agir contre les violences sexistes et sexuelles au travail

Près d'une Française sur trois (30 %) déclarait avoir déjà été harcelée ou agressée sexuellement sur son lieu de travail au cours de sa vie professionnelle. À travers la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, les employeurs publics sont contraints de lutter contre les violences sexistes et sexuelles, en ayant mis en place un dispositif de signalement, d'orientation et de prise en charge des victimes et témoins.

C'est pourquoi, le Centre Hubertine Auclert a mis à jour au mois de mars son kit pédagogique à destination des collectivités territoriales concernant les actions pour agir contre les violences sexistes et sexuelles au travail.

Ce kit est composé de 3 outils :

- 1 affiche pour rappeler la loi en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail et orienter les victimes vers les dispositifs d'aide.
- 1 brochure à l'attention des victimes et des témoins pour indiquer leurs droits et démarches.
- 1 livret à l'attention de la collectivité employeuse pour aider à agir en matière de prévention et d'action contre les violences sexistes et sexuelles au travail. ■

Pour consulter ce kit : *https://www.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/medias/egalitheque/documents/cha-livret16p-employeur-a4-maj20-print.pdf*

10 millions d'euros supplémentaires pour les communes qui accélèrent la délivrance des titres d'identité

© www.shutterstock.com

La délivrance des cartes nationales d'identité et des passeports est un service essentiel pour nos concitoyens, qui est mis en œuvre par les communes et par plusieurs services de l'État.

Les conséquences de la crise épidémique, qui a bloqué des mois durant la délivrance des titres d'identité, se font toujours sentir. L'an dernier, on se souvient que le gouvernement avait lancé, au printemps, un plan exceptionnel pour désengorger l'instruction des titres d'identité en lançant notamment le dispositif de recueil des empreintes digitales (DR) pour les communes en surcharge.

Le ministère de l'Intérieur a annoncé le 28 mars dernier un « Engagement national pour les titres d'identité » qui s'appuiera sur un plan soutenu par la mobilisation d'un haut fonctionnaire en charge et axé autour de trois points :

- mobilisation forte des moyens disponibles dans les mairies pour recueillir les demandes ;
- renforcement du pilotage national du dispositif ;
- renforcement de l'accompagnement des collectivités.

De plus, la ministre chargée des Collectivités territoriales, Dominique Faure, a ajouté le lancement de l'opération « Contrats urgences titres » permettant de mobiliser des communes sur la base du volontariat pour les engager à augmenter de 20 % le nombre de rendez-vous pour la délivrance des titres d'identité. Une enveloppe de « 10 millions d'euros » sera consacrée à ce programme. ■

Pour en savoir plus : *https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047351038*

Transport en Ile-de-France : la création de lignes de cars express pour améliorer le quotidien des habitants de la grande couronne.

FRANÇOIS DUROVRAY,

président du Conseil départemental de l'Essonne (91)

Missionné par la présidente de la Région, Valérie Pécresse, François Durovray est chargé de créer un « vrai nouveau réseau de transport collectif » avec pour objectifs de rapprocher la grande couronne du centre de la Région capitale et d'améliorer la vie des Franciliens à la fois sur le plan économique et social, démocratique et écologique.

© Conseil départemental de l'Essonne

François Durovray, président du Conseil départemental de l'Essonne (91).

> "Je propose la création d'une centaine de lignes de cars express pour transformer du temps long et contraint en temps utile pour les Franciliens."

Vous avez participé aux Assises du financement des transports franciliens organisées par la Région. Quel était l'objectif de ce rendez-vous pour vous, en tant que président de département ?

L'objectif était de donner aux transports publics les moyens d'améliorer la vie quotidienne des Franciliens.

Ces Assises m'ont permis d'insister sur les enjeux d'investissement : **nous devons investir massivement pour améliorer la vie quotidienne de nos concitoyens.** La réponse à la crise de pouvoir d'achat que nous traversons passe, pour partie, par le développement de l'offre de transports collectifs. Et ce, notamment pour proposer aux Franciliens des alternatives efficaces à la voiture individuelle.

Dès lors, **l'augmentation de l'investissement et de la dépense publique ne doit pas être un gros mot.** L'Ile-de-France est une région riche, dans laquelle, chaque année, plus de 700 milliards d'euros de Produit intérieur brut (PIB) sont créés, et 43 à 44 milliards d'euros sont consacrés aux déplacements tous modes confondus. Je pense que demander 2 milliards d'euros supplémentaires pour faciliter la vie quotidienne de plus de 12 millions d'habitants est un niveau d'investissement qui doit être à notre portée.

Vous y avez défendu le sujet de l'offre de transports en grande couronne. Pourquoi ?

Je crois beaucoup à la politique de l'offre. L'enjeu est de **développer les solutions de transport public dans l'ensemble de l'Ile-de-France.** Nous devons continuer à massifier l'offre en priorisant désormais la desserte des territoires de la grande couronne. Après plusieurs décennies d'investissement dans le réseau de transport ferroviaire de l'hyper centre et de la petite couronne, nous devons désormais connecter la grande couronne aux infrastructures de *mass transit*.

J'y vois trois objectifs :

- Un objectif **écologique :** un habitant de grande couronne fait en moyenne 4 fois plus de kilomètres par an qu'un habitant de Paris, et ces kilomètres sont effectués, pour la majeure partie, en voiture, faute d'alternative crédible.
- Un objectif **économique et social :** les habitants de grande couronne qui n'ont pas d'autre choix que la voiture consacrent un budget transport bien supérieur aux Franciliens qui ont la chance d'avoir jusqu'à 10 fois plus de transports publics à disposition. Cela contribue à creuser les inégalités territoriales, notamment pour les ménages les plus modestes.
- Enfin, c'est un objectif **démocratique,** car les habitants de grande couronne contribuent au financement du réseau de transports publics francilien et au développement du métro du Grand Paris Express au même titre qu'un Parisien ou qu'un habitant de petite couronne.

Justement, comment les ZFE sont-elles anticipées en grande couronne ?

Nous sommes collectivement tous favorables aux objectifs de la ZFE. Mais **la réduction de la pollution à Paris (75) ne doit pas se faire au prix d'une nouvelle fracture territoriale,** sans accompagner les Franciliens dans la transition écologique. L'enjeu ne doit pas être d'empêcher les voitures de rentrer à Paris, mais plutôt de réduire les flux à la source. Concrètement, en proposant des alternatives à la voiture individuelle depuis la grande couronne :

- **Une offre de transports publics fiable :** profitons de la création des ZFE pour renforcer l'offre de transports publics.
- Et pour ceux qui sont contraints d'utiliser la voiture, **un accompagnement financier sur la transformation des véhicules et leur électrification.**

Quelle solution proposez-vous pour relier la grande couronne au Grand Paris ?

Au regard des enjeux environnementaux et de pouvoir d'achat, nous devons agir tout de suite. Nous avons une chance inouïe : la route. Il y a 39 000 km de route en Ile-de-France, dont 1 100 km d'autoroutes, de routes nationales et de grandes routes départementales qui irriguent la région. Cependant, il y a énormément de congestion puisqu'en moyenne, c'est une voiture avec 1,3 personne dedans qui circule.

J'y vois donc l'opportunité de transformer et moderniser la route, avec deux axes de travail :

- **L'électrification de la route :** demain, il faut que les véhicules qui circulent dessus soient des voitures, camions et bus propres.
- **La massification des usages de la route :** plutôt que d'avoir beaucoup de voitures avec 1,3 personnes dedans en moyenne, nous pouvons décongestionner la route en plaçant des cars. C'est ce que nous appelons **les lignes de cars express.** L'idée du car, c'est de transformer du temps long et du temps contraint en temps utile : si l'on souhaite que les Franciliens abandonnent leurs voitures pour prendre le car, il faut leur promettre du temps utile pour travailler ou pour se divertir.

> "L'augmentation de l'investissement et de la dépense publique ne doit pas être un gros mot."

Vous allez d'ailleurs rendre un rapport prochainement sur la création d'un réseau de cars express, pourriez-vous nous en dire plus ?

J'ai en effet remis à Valérie Pécresse un rapport sur le sujet, le 20 avril, pour proposer à Ile-de-France Mobilités (IDFM) un réseau cohérent. J'identifie une centaine de lignes possibles en Ile-de-France pour relier les pôles d'habitat aux pôles d'emploi, aux infrastructures existantes (Grand Paris Express, RER), et aux corridors de transports existants comme les autoroutes. Une cinquantaine de lignes peut voir le jour, certaines de façon très rapide. Le conseil d'administration d'IDFM déterminera quelles lignes peuvent être créées très rapidement, d'ici 2024-2026, et dans quelle mesure IDFM peut s'engager sur la trentaine de lignes que l'on peut faire à horizon 2030.

Au vu des difficultés actuelles de financements des transports en commun, quel espoir que ces solutions puissent réellement voir le jour ?

Si on veut, on peut ! La grande couronne représente 45 % de la population francilienne et 90 % du territoire francilien. Selon nos premières estimations, il faudrait 1 milliard d'euros pour créer les 50 voies express nécessaires et les gares routières sur 10 ans. C'est 40 fois moins que ce que l'on met sur le Grand Paris Express ! En fonctionnement, c'est de l'ordre de 100 millions d'euros par an sur un budget annuel d'IDFM de plus de 10 milliards d'euros, soit 1 %.

En tant que président de département, comment coopérez-vous au quotidien avec les communes ?

Les départements et les communes sont un couple historique.

Le couple département-commune se réinvente à travers trois sujets très concrets : **le numérique, la production d'énergies renouvelables (EnR) et l'alimentation.**

Dans un paysage institutionnel aussi mouvant qu'en Ile-de-France, je pense qu'il est très important que chaque niveau de collectivité (bloc communal, département, région) s'interroge et dialogue sur tous ces sujets de transformation. ■

LABEL **VILLES ET VILLAGES FLEURIS**

Marque touristique attaché au symbole de la Fleur, le label « Villes et Villages Fleuris » récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration du cadre de vie.

© Villes et Villages Fleuris

Il a pour vocation de faire connaître et de valoriser les municipalités qui aménagent leur territoire pour le bien-être des habitants et l'accueil des visiteurs dans le respect de l'environnement.

Il prend en compte la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, la reconquête des cœurs de ville, l'attractivité touristique ou encore l'implication du citoyen au cœur des projets.

Le Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF), association loi 1901, veille depuis plus de 60 ans à l'organisation et au respect de la charte de qualité des « Villes et Villages Fleuris », le label national de la qualité de vie. Le CNVVF définit le règlement qui s'impose aux communes et aux différents niveaux territoriaux. Il est le garant des quatre niveaux du label et est habilité à organiser chaque année, en liaison étroite avec les régions et les départements, l'attribution des labels « Villes et Villages Fleuris » et « Département Fleuri ». Dans un souci de maintenir un lien de proximité avec les communes, le CNVVF délègue aux collectivités territoriales compétentes (régions, départements, organismes agréés) la mise en œuvre des procédures d'accompagnement, d'animation et d'attribution des trois premiers niveaux du label.

Le label en chiffres

- 1/3 des communes françaises sont mobilisées pour accéder au label,
- 4 707 communes sont labellisées de 1 à 4 fleurs,
- 278 communes sont labellisées « 4 fleurs »,
- 2 000 membres du jury sillonnent la France chaque année.

Une commune labellisée, c'est quoi ?

C'est une commune qui :

- s'engage en faveur de l'amélioration du cadre de vie,
- accorde une place privilégiée au végétal dans l'aménagement de l'espace public,
- agit en faveur de l'environnement et de la biodiversité,
- place l'humain au cœur de tous ses projets,
- développe son attractivité, qu'elle soit touristique, économique, résidentielle ou commerçante.

Le label témoigne d'une stratégie municipale volontariste mise en œuvre sur le territoire avec bon sens et cohérence et pour laquelle les élus, habitants, techniciens, partenaires et bénévoles sont impliqués.

Les critères du label évaluent :

- la démarche globale de valorisation communale,
- les actions d'animation et de promotion de cette démarche auprès de la population, des visiteurs et des acteurs pouvant être concernés,
- la présentation du patrimoine végétal et du fleurissement,
- les modes de gestion mis en place pour entretenir ce patrimoine en respectant les ressources naturelles et la biodiversité,
- les actions complémentaires mises en œuvre pour favoriser la qualité de l'espace public (patrimoine, mobilier, voirie, façades, enseignes, propreté…),
- la cohérence des aménagements paysagers et leur gestion selon les différents lieux de la commune.

© Villes et Villages Fleuris

Une organisation partagée du label

La labellisation s'effectue à différents niveaux :

- les communes s'inscrivent auprès de l'organisme départemental en charge du label,
- les organismes départementaux sélectionnent les communes susceptibles d'être labellisées et les accompagnent pour se perfectionner,
- les organismes régionaux en charge du label attribuent les 1re, 2e et 3e Fleurs et proposent les communes susceptibles d'être labellisées « 4 Fleurs » par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF),
- le CNVVF coordonne le processus global de labellisation et attribue la 4e Fleur ainsi que les différents prix nationaux.

Les régions et les départements ont la possibilité de s'accorder sur les modalités d'organisation et d'attribution des trois premiers niveaux de label.

Les atouts d'une commune labellisée

• Une commune conviviale

La présence de nombreux parcs et jardins incite les habitants à se réunir régulièrement et à participer à des projets collectifs : fêtes des plantes, concours des maisons fleuries, bourses aux plantes… proposés tout au long de l'année.

La mise à disposition de jardins communautaires ou collectifs permet d'impliquer les citoyens au cœur des projets et les animations pédagogiques sensibilisent la population à la préservation de l'environnement et de la biodiversité.

• Une commune attractive

La présence du végétal en toute saison et l'aménagement des espaces paysagers, en harmonie avec le patrimoine et l'identité de la commune, participent à un environnement accueillant où il fait bon vivre.

L'accueil des visiteurs y est particulièrement soigné. La végétalisation saisonnière, l'ambiance paysagère spécifique, la propreté des espaces publics et la mise en valeur du patrimoine bâti et végétal favorisent l'attractivité touristique et contribuent au développement de l'économie locale.

• Une commune engagée dans la transition écologique

La protection de la faune, de la flore et des ressources naturelles (gestion raisonnée de l'eau, choix des plantes, zéro-phyto, valorisation des déchets…) constitue une priorité de politique locale.

Les communes labellisées prennent en compte les enjeux écologiques de leur territoire et s'engagent pour l'avenir.

© Villes et Villages Fleuris

Focus sur le label en Ile-de-France

339 communes labellisées dont :

- 51 en Essonne (91)
- 93 en Seine-et-Marne (77)
- 24 en Seine-Saint-Denis (93)
- 71 dans les Yvelines (78)
- 39 dans le Val-d'Oise (95)
- 29 dans les Hauts-de-Seine (92)
- 32 dans le Val-de-Marne (94)

Parmi ces 339 communes engagées dans la démarche :

- 85 sont labellisées 1 fleur
- 105 sont labellisées 2 fleurs
- 128 sont labellisées 3 fleurs
- 21 sont labellisées 4 fleurs

En 2022, 6 communes ont été récompensées par le CNVVF dans le palmarès national :

- Levallois (92) a obtenu la Fleur d'Or,
- Moussy-le-Neuf (77) a obtenu la 4e Fleur,
- Créteil (94) a obtenu le Prix national de la stratégie d'aménagement paysager,
- Sainte-Geneviève-des-Bois (91) a obtenu le Prix national de la reconquête écologique du cadre urbain,
- Sartrouville (78) a obtenu le Prix national de l'action éducative et pédagogique,
- Versailles (78) a obtenu le Prix national du développement durable.

Aulnay-sous-Bois (93), Meaux (77), Melun (77) et Rungis (94) se maintiennent au niveau « 4 Fleurs » pour 3 ans. ■

© Villes et Villages Fleuris

ZE... BONNES PRATIQUES TERRITORIALES

en partenariat avec TERRITORIAL zepros

Abonnez-vous gratuitement au journal :
contact-collectivites@zepros.fr

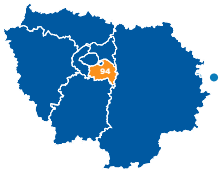

94 – CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Des ordinateurs reconditionnés

Faire du neuf avec du vieux : c'est littéralement ce qu'a fait le service informatique de Champigny-sur-Marne depuis 2021. En effet, la ville a récemment renouvelé les 1 200 postes de son parc vieillissant sans (presque) rien jeter : 400 machines ont été remplacées par des ordinateurs portables reconditionnés, tandis que 800 autres ont été remises à niveau grâce à l'ajout de mémoire et de disques durs. Coût total : 370 000 €, soit 725 € par poste remplacé (sacoches, socles, écrans inclus) et 100 € par poste réparé. L'économie est réelle : « *Le matériel reconditionné est deux fois moins cher que du matériel neuf* », estime Thomas Eveilleau, le directeur des services informatiques (DSI) de la ville. Moins cher mais pas sans difficultés ! « *Il y a plus de main d'œuvre de notre côté avec davantage de livraisons et de retours qu'avec du neuf. Il faut aussi adapter sa commande à ce qui est disponible* », explique le DSI. Néanmoins, dans les contextes écologique et économique actuels, il compte bien faire du reconditionné une habitude en citant, par exemple, l'achat des téléphones portables.

Julie Desbiolles

© DR

Pour valoriser la démarche auprès des agents, des stickers « super recycleurs » ont été collés sur les ordinateurs reconditionnés.

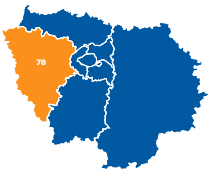

78 – PLAISIR

L'accueil téléphonique passe par l'intelligence artificielle

Face à un numéro unique d'appel rapidement débordé, Plaisir s'est dotée d'un *callbot*, logiciel doté d'intelligence artificielle permettant de décrocher en langage naturel, mis au point par la société Yelda. Il a été procédé par étapes en déployant l'assistant vocal de façon progressive : d'abord une demi-journée par semaine, puis uniquement en matinée, avant de lancer le robot vocal 100 % du temps à la rentrée 2022. S'y est ajoutée une communication pendant tout le processus auprès des habitants, qui ont même pu choisir le nom de l'assistant vocal, baptisé Optimus.

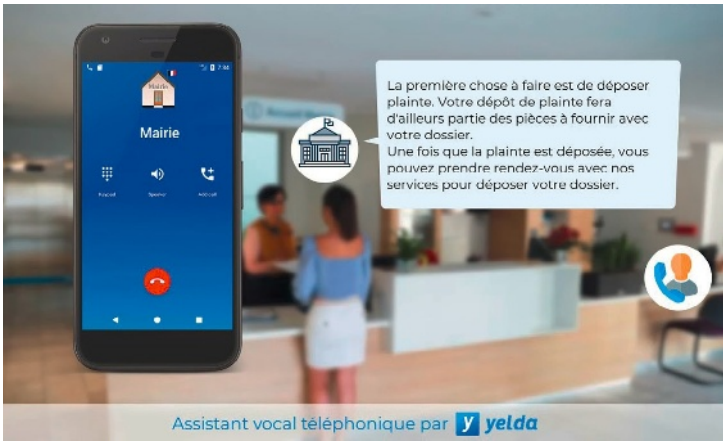

© Yelda

L'assistant vocal, baptisé Optimus, décroche instantanément et parvient à répondre à 50 % des demandes des habitants.

Des usagers satisfaits

Désormais, lorsqu'un usager appelle, c'est toujours Optimus qui décroche, pendant les heures ouvrées, le soir et le week-end. 100 % des appels sont ainsi décrochés instantanément, même lors des pics d'appels. Dans 50 % des cas, le problème est résolu directement par le robot en moins de 2 mn. Il apprend et s'améliore en continu. Pour les autres cas, il transfère la demande au service concerné. Conséquence de ce nouveau service : des usagers satisfaits et des standardistes pouvant se concentrer sur les appels à forte valeur ajoutée, nécessitant toujours un contact humain. « *Les résultats ont été extrêmement rapides* », se réjouit Khaled Belbachir, le directeur des relations citoyennes de Plaisir.

Philippe Pottiée-Sperry

78 – L'ÉTANG-LA-VILLE

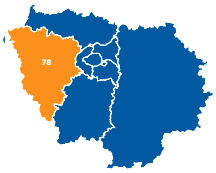

Ouvrir les portes de la mairie aux jeunes

D'un côté, les collectivités peinent à recruter. De l'autre, les jeunes cherchent une expérience mais méconnaissent la territoriale. Ce double constat a conduit Daniel Cornalba, maire de L'Étang-la-Ville, à se fixer un objectif : attirer la jeunesse dans sa petite équipe de 100 agents. Dès son élection en 2020, les ressources humaines ont donc misé sur les stages, contrats d'apprentissages, services civiques ou alternances pour faire venir des jeunes de tous profils. Un partenariat avec la Mission locale a été noué. La démarche a aussi été relayée par de la communication et des opérations portes ouvertes de la mairie. Depuis 2020, une dizaine de jeunes ont été accueillis sur diverses missions du dispositif baptisé Passerelle Jeunesse. La Mission locale a facilité les recrutements comme celui d'une douzaine d'animateurs embauchés en urgence pendant l'été 2022.

Accompagnement nécessaire

Pour Daniel Cornalba, ce rajeunissement présente plusieurs avantages : pourvoir les postes en souffrance mais aussi avoir de nouvelles énergies. *« Avant, mon image du service public était liée à mes déboires administratifs. En travaillant ici, j'ai découvert des métiers dont je ne soupçonnais pas l'existence »*, explique par exemple Rémi Hébert, étudiant en école de commerce qui a fait six mois de stage autour des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) 2024. De son côté, Natacha Valmier-Rocheblave, séduite par cette *« structure à taille humaine »*, pourrait même rester au service RH après deux ans d'apprentissage. La démarche demande de l'accompagnement. *« La Passerelle Jeunesse ne fonctionne que si les agents les accueillent et jouent le jeu »*, prévient le maire de L'Étang-la-Ville. En estimant que la ville ne peut qu'en sortir grandie : *« Chaque personne qui arrive dans une collectivité apporte quelque chose. Et je pense que c'est encore plus vrai quand c'est une génération qui n'y a jamais mis les pieds »*.

Julie Desbiolles

© L'Étang-la-Ville

Élu à 27 ans, le maire Daniel Cornalba souhaite faire revenir les jeunes dans les équipes de sa commune.

93 – MONTREUIL

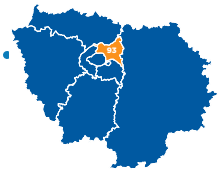

Une maison de santé avec 50 praticiens

Dans un département classé « désert médical avancé » à 98,2 %, l'ouverture, fin 2022, à Montreuil, d'une des plus grandes maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) en France constitue une bonne nouvelle. Ses objectifs : offrir une prise en charge globale et décharger les hôpitaux des soins ambulatoires. 50 praticiens, médecins et paramédicaux, sont installés sur 3 500 m² dans un immeuble privé, jusqu'alors occupé par la ville, entièrement rénovés et disposant d'un plateau technique de 700 m². Le lieu propose des consultations urgentes pour les soins primaires et la petite chirurgie, et dispose d'un service de consultation sans rendez-vous. Il permet des soins en ambulatoire répartis sur cinq niveaux. Le plateau technique comprend un laboratoire d'analyse et des appareils de radiologie. À terme, Cap Horn Santé disposera de 26 boxes de consultations spécialisés. Les soins primaires s'exercent en secteur 1 (tarifs conventionnés) et les spécialistes limitent les dépassements d'honoraires. La MSP permet une coopération médicale renforcée avec le Centre Hospitalier Intercommunal (CHI), le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) d'Avicennes (93) et les centres municipaux de santé de Montreuil. La ville a soutenu cette initiative privée portée par une équipe de trois jeunes médecins. Son coût s'élève à 20 M€ avec des aides de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et de la Région.

Philippe Pottiée-Sperry

© Montreuil

Cap Horn Santé vise à offrir une prise en charge globale des patients et à décharger les hôpitaux des soins ambulatoires.

TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE (TEE)

La Banque des Territoires au cœur des enjeux de TEE pour faciliter les projets des acteurs territoriaux.

Pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, deux-tiers de la consommation d'énergie doit être décarbonée. Cet objectif ambitieux s'accompagne aujourd'hui d'importants programmes de financement spécifiques auxquels la Banque des Territoires contribue pleinement. Les acteurs territoriaux peuvent se saisir des opportunités proposées par ces nouveaux financements et outils d'ingénierie sur-mesure pour accroître l'attractivité et la qualité de vie de leurs territoires. Focus sur 3 secteurs à enjeux.

© www.shutterstock.com

2,5 milliards d'€ pour la rénovation énergétique des bâtiments publics

La Banque des Territoires mobilise une enveloppe dédiée à cet enjeu spécifique de 2,5 milliards d'€ pour appuyer les projets des communes, départements, régions, métropoles, Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), établissements d'enseignement supérieur, universités, établissements de santé, hôpitaux et syndicats d'énergie. L'accompagnement proposé est global facilitant à la fois le conseil et les études d'ingénierie en amont, ainsi que le financement des investissements jusqu'à 100 % de prise en charge des travaux. À la clé, une réduction pouvant aller jusqu'à 30 % de la consommation énergétique des bâtiments tertiaires et résidentiels.

Fonds vert amplifié

Afin d'amplifier l'impact du Fonds vert lancé récemment par le gouvernement, la Banque des Territoires mobilise une enveloppe additionnelle de 1,2 milliard d'euros sur 5 ans venant s'ajouter aux 2 milliards d'euros de l'État. Les projets soutenus visent 3 priorités : l'optimisation des performances environnementales (gestion des déchets et traitement des passoires thermiques), l'adaptation au changement climatique (protection des ressources naturelles et de la biodiversité) et l'amélioration du cadre de vie (mobilités notamment).

Géothermie : de nouveaux potentiels pour la décarbonation de l'énergie

La production de la chaleur représente aujourd'hui 50 % de la consommation énergétique française et utilise à 75 % du fioul et du gaz. Le Plan lancé par le Gouvernement en février 2023 vise à accroître l'usage de la géothermie. La Banque des Territoires est fortement mobilisée pour accompagner les projets dans ce domaine à l'exemple récent de l'extension du réseau de géothermie des villes de Grigny (91) et Viry-Châtillon (91) *via* un prêt Relance Verte de 21 millions d'euros. Plus de 10 000 logements et de nombreux équipements publics des villes de Fleury-Mérogis (91) et de Sainte-Geneviève-des-Bois (91) vont également ainsi pouvoir bénéficier de la géothermie. ■

Retrouver plus d'informations sur
https://www.banquedesterritoires.fr/direction-regionale-votre-contact-en-ile-de-france

Contact : Direction régionale Ile-de-France de la Banque des Territoires -
ile-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr
@BanqueDesTerr @BdT_IDF

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

FONDS VERT : QUELLES MODALITÉS POUR L'ILE-DE-FRANCE ?

Lancée en janvier 2023 par le gouvernement, le « Fonds vert » a vocation à accélérer la transition écologique dans les territoires en finançant des projets présentés par les collectivités territoriales. Afin d'échanger sur la mise en œuvre d'un dispositif parfois complexe, l'AMIF a organisé en mars avec la Préfecture de Région une réunion pour présenter aux élus les grandes orientations et répondre à leurs questions.

Les projets et modes de financement en Ile-de-France

Le Fonds vert finance des projets de :

- Performance environnementale (rénovation énergétique des bâtiments publics, tri à la source et valorisation des biodéchets, rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public).
- Adaptation au changement climatique (prévention des inondations et des incendies de forêts, renaturation des villes).
- Amélioration du cadre de vie (appui à la mise en place des zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m), recyclage des friches, soutien au développement du covoiturage).

Il comprend également un volet « Soutien en ingénierie ».

L'Ile-de-France dispose d'une enveloppe de 300 millions d'euros. 70 % de ce fonds est géré au niveau départemental (pour la rénovation thermique, la nature en ville, la prévention des inondations et des feux de forêt, l'éclairage public), et 30 % au niveau régional (friches, ZFE, covoiturage et biodéchets). Le taux de subvention est entre 20 % et 50 %, et privilégie les opérations globales pour favoriser l'effet levier.

Le calendrier

L'enveloppe doit être engagée avant le 31 décembre 2023, la dépense pouvant, elle, s'étaler sur une période pluriannuelle. Elle devrait être reconduite dans les années suivantes, sous réserve de la validation du Parlement.

Le dépôt des dossiers se fait sur la plateforme *https://www.demarches-simplifiees.fr/*. Pour la réhabilitation des friches, un appel régional a déjà été lancé et se clôture le 2 mai. Pour les autres projets, le dépôt se fait au fil de l'eau, avec une relève tous les 2 mois par les services préfectoraux. Un point de vigilance a cependant été porté à l'attention des élus : l'enveloppe étant limitée, les appels à projet seront clôturés dès épuisement de l'enveloppe et pourront en conséquence être arrêtés avant la fin de l'année. Les communes ont donc tout intérêt à déposer leurs dossiers au plus tôt afin de maximiser leurs chances d'être financées.

Le cas des projets de rénovation thermique

Lors du dépôt de dossier, les porteurs de projet doivent présenter un document chiffrant les gains de performance énergétique générés par les travaux. La norme fixée pour ces gains, qui n'est pas absolue, est d'au moins 30 %. La difficulté à apporter cette information a été soulevée par les participants. Il n'est cependant pas forcément nécessaire de faire appel à un bureau d'étude, une prestation simple peut suffire. Certaines communes peuvent bénéficier de dispositifs comme les Certificats d'Économie d'Énergie qui proposent ce type de prestation d'évaluation. ■

© www.shutterstock.com

QUEL RÔLE DES MAIRES DANS LA PRÉVENTION DES RIXES ?

Michel Aubouin, préfet honoraire, a présenté à l'AMIF son travail sur le rôle des maires en matière de prévention des rixes.

Ces phénomènes de violences entre bandes rivales inquiètent les élus franciliens. D'après le ministère de l'Intérieur, l'Ile-de-France comptabilise près de 90 % des quelques 350 rixes qui se sont produites sur le territoire national en 2020. Pour la seule ville de Paris, on a compté 3 morts et 280 blessés cette même année. Si tous les territoires de la région sont concernés, le phénomène est également particulièrement préoccupant en Essonne (91) avec 90 rixes recensées en 2020.

Les tensions se fondent sur des rivalités entre quartiers. Dans le cas présent, cette notion de « quartier » est plus large que celle des « quartiers prioritaires de la politique de la ville » et celle des « quartiers sensibles » identifiés par le ministère de l'Intérieur. Leur apparence et leur taille varient d'un endroit à un autre. Ce sont les jeunes eux-mêmes qui définissent la géographie d'un quartier, en fonction de leur ressenti et de leur histoire commune. Les jeunes, qui participent à ces affrontements, ne sont pas toujours en situation de rupture familiale ou scolaire. Aussi, il n'apparaît pas pertinent d'en dresser un « profil-type ».

Si les conflits entre quartiers ne sont pas nouveaux, les adolescents, comme le reste de la population, sont désormais reliés entre eux par les réseaux sociaux. Dans le cas des rixes, ceux-ci ont souvent un rôle d'amplification des différends et d'accélérateur de regroupements.

Aussi, selon les 20 maires interrogés dans le cadre de cette enquête, seule l'information permet de prévenir les rixes. À ce titre, les cellules de veille et les boucles de discussion réunissant différents acteurs du territoire (municipalité, police nationale et municipale, établissements scolaires, bailleurs sociaux, clubs sportifs…) permettent d'échanger des informations. À titre d'exemple, à Boussy-Saint-Antoine (91), où les acteurs sont reliés par la messagerie sécurisée de l'État Tchap, expérimentée dans l'Essonne, trente-deux affrontements ont pu être évités au cours de l'année 2021.

© www.shutterstock.com

Les maires interrogés sont très impliqués dans la prévention des violences collectives. Leur rôle de proximité leur permet souvent d'anticiper les incidents, de rencontrer les éventuels protagonistes et leurs parents, et de coordonner l'action des acteurs de terrain.

Certaines communes endossent également un rôle éducatif de premier plan en prenant en charge les exclusions du collège. C'est l'exemple du « Fil continu » à Gennevilliers (92) qui accueille des collégiens exclus temporairement. L'objectif est de leur donner un cadre (intervention d'une médiatrice, ateliers d'apprentissage de la citoyenneté), leur proposer des activités (théâtre, prise de parole) et ainsi éviter qu'ils ne soient livrés à eux-mêmes pendant cette période. Les jeunes qui y sont pris en charge viennent de quartiers différents et doivent ainsi apprendre à se connaître. D'autres initiatives de ce type se mettent en place à Évry-Courcouronnes (91), aux Ulis (91), à Saint-Michel-sur-Orge (91) et font leurs preuves. ■

CONTRATS DE VILLE : L'AMIF REÇUE PAR OLIVIER KLEIN, MINISTRE DE LA VILLE ET DU LOGEMENT

Mi-janvier, Stéphane Beaudet, président de l'AMIF et Patrice Leclerc, maire de Gennevilliers (92), ont été reçus par Olivier Klein, ministre délégué en charge de la Ville et du Logement, pour échanger sur la politique de la ville.

2023 est une année charnière avec l'élaboration des nouveaux contrats de ville qui s'appliqueront dès le 1er janvier 2024. À cette occasion, les élus de l'AMIF ont fait part au ministre de plusieurs problématiques régulièrement remontées par les élus franciliens. La question des écoles orphelines, présentant des caractéristiques sociales et difficultés similaires à celles des réseaux d'éducation prioritaire (REP) mais ne bénéficiant pas de cette classification, a notamment été au cœur de la discussion. Les élus ont sensibilisé le ministre sur la nécessité de les rattacher aux réseaux d'éducation prioritaire afin qu'elles puissent bénéficier des moyens supplémentaires dont elles auraient besoin.

Patrice Leclerc a quant à lui insisté sur la nécessité de mobiliser davantage de fonds publics dans les quartiers politique de la ville (QPV) qui sont souvent les parents pauvres des politiques publiques de droit commun. La politique de la ville vient ainsi souvent pallier ce manque, quand sa vocation première est d'apporter un complément aux politiques de droit commun. L'AMIF a ainsi sollicité le ministre pour la mise en place d'un système de suivi permettant aux élus locaux de connaître les moyens fléchés dans ces quartiers par les différents acteurs publics.

Sur le volet de la rénovation urbaine, les élus de l'AMIF ont demandé au ministre une revalorisation des enveloppes financières de l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) de manière à pouvoir faire face à l'inflation sans diminuer les ambitions des programmes de rénovation. L'INSEE a en effet estimé fin 2022 que la hausse des coûts sur les chantiers (matériaux, énergie) atteindrait 16% en 2023. Le ministre a indiqué être bien conscient de la problématique mais n'a pas donné suite, en soulignant la nécessité d'utiliser d'abord l'intégralité de l'enveloppe existante.

Depuis plusieurs années, l'AMIF se mobilise activement pour faire évoluer la politique de la ville afin de mieux prendre en compte les besoins des territoires franciliens concernés. Elle propose notamment des modalités d'action plus souples afin d'agir dans les quartiers en décrochage qui ne sont pas comptabilisés comme « quartiers prioritaires de la politique de la ville », un élargissement du champ de la politique de la ville aux politiques de santé et un grand plan de rénovation des logements dans les quartiers populaires pour lutter contre les passoires thermiques et, *in fine*, contre la précarité énergétique. ■

Rencontre entre Olivier Klein, ministre de la Ville et du Logement, Stéphane Beaudet, président de l'AMIF, et Patrice Leclerc, maire de Gennevilliers (92).

© AMIF

INSCRIVEZ-VOUS AUX ÉVÉNEMENTS L'AMIF !

Amif
ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE

Les commissions thématiques, groupes de travail et matinales AMIF Partenaires sont gratuits et ouverts à tous les élus, ainsi qu'à nos partenaires.

Vous pourrez y assister soit en vous connectant à distance, grâce à la visioconférence, soit en venant dans nos locaux au 26, rue du Renard, 75004 Paris (métro Hôtel-de-Ville, Rambuteau, RER Châtelet-les-Halles).

Cette année, tous les évènements seront en format mixte présentiel / distanciel.

Inscrivez-vous aux événements de l'AMIF

via la rubrique Agenda du site internet de l'AMIF

https://amif.asso.fr/agenda/

27&28 JUIN 2023
PARIS EXPO

SALON AMIF

SALON DE L'ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE

PROGRAMME PRÉVISIONNEL

Au 26/04/23

COUPE DU MONDE DE RUGBY, JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024 :

DES ÉVÈNEMENTS SPORTIFS AU SERVICE DES TERRITOIRES.

Amif
ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE

PORTE DE VERSAILLES
HALL 4
SALON-AMIF.FR

QUINZE MAI
CONCEPTEUR D'ÉVÉNEMENTS

SALON AMIF
LIEU ET ACCÈS

La **27e édition du Salon de l'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF)** se tiendra les **27 et 28 juin 2023** à **Paris Expo, Porte de Versailles (Hall 4).**

Le Salon de l'Association des Maires d'Ile-de-France est l'évènement de référence pour les élus locaux franciliens et nationaux, les institutions publiques et privées, les entreprises et acteurs économiques qui souhaitent se retrouver dans un lieu favorisant les échanges et la convivialité.

LES 27 ET 28 JUIN 2023 À PARIS EXPO, PORTE DE VERSAILLES HALL 4

27&28 JUIN 2023 PARIS EXPO

SALON AMIF

SALON DE L'ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE

La **27e édition du Salon de l'Association des Maires d'Ile-de-France**, réunissant l'ensemble des élus franciliens, les partenaires publics et privés, se tiendra les **27 et 28 juin 2023 à Paris Expo, Porte de Versailles.** À cette occasion, les acteurs de la commande publique pourront se retrouver afin d'échanger sur les grandes problématiques de la gestion de la vie locale.

Cette édition sera placée sous le signe des grands évènements sportifs au service des territoires tels que **la Coupe du monde de rugby en 2023 et les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024**.

En plus de la thématique de l'héritage des grands évènements sportifs pour les Franciliens, l'AMIF sera plus que jamais aux côtés des élus pour aborder le rôle des communes face à l'augmentation de la précarité et à des enjeux aussi variés que le développement des énergies renouvelables, l'égalité femmes-hommes et la perspective du zéro artificialisation nette des sols. Le Salon permettra d'aborder tous les aspects essentiels de la vie des communes en apportant un éclairage particulier, en développant les synergies entre les différents acteurs et en mettant en valeur les innovations des acteurs privés parmi les solutions existantes.

L'AMIF vous propose cette année des conférences, des moments d'échanges et de réflexions, des remises de trophées ou encore des forums sur lesquels les exposants auront l'opportunité d'apporter leur expertise. Afin de faciliter les échanges entre les élus, l'AMIF proposera un marathon des commissions qui permettra d'approfondir les travaux qui se déroulent tout au long de l'année sur des thématiques variées, des interventions apportant des solutions clé en main à des questions précises, des retours d'expérience d'élus pour nourrir les réflexions sur le rôle des collectivités ou encore des débats rassemblant plusieurs experts d'une thématique aux avis divergents.

Enfin, pendant deux jours, des animations sportives seront organisées avec la possibilité d'essayer différentes activités et le Salon se clôturera autour d'un temps festif et convivial, « Ensemble, fêtons les Jeux ! ».

Je vous attends nombreux lors de notre prochain Salon.

Stéphane BEAUDET
Président de l'AMIF

LE PROGRAMME EN UN COUP D'ŒIL

MARDI 27 JUIN

9h30-10h45
Espace Communes'Halles
La minute juridique

MATINÉE INAUGURALE

À partir de 9h30
Stand de l'AMIF
Visite officielle du Salon

10h45
Coupé de ruban

11h00-12h30
Agora
Conférence inaugurale
Entre absence de ressources et manque de lisibilité financière : vers une crise du modèle français de décentralisation ?
Cérémonie et discours officiels en présence de nombreuses personnalités

14h00-15h00
Terrain de sport
Rugby avec les vétérans

14h45-16h00
Espace Communes'Halles
Trophée des Communes pour la rénovation énergétique - 4e édition

15h00-15h20
La Scène
Les Solutionneurs - Comment lever des fonds pour rénover mon patrimoine local ?

15h00-15h40
Forum
Construction et lutte contre le travail illégal : les communes face au risque sous-traitant

15h00-16h00
Salle des commissions
Marathon des commissions - Mobilités
Le modèle de transport collectif francilien à l'épreuve des crises : quelles perspectives ?

15h00-16h00
Départ sur le stand de l'AMIF
Délégation thématique - Quelles solutions des *start-up* d'Ile-de-France pour ma collectivité ?

15h00-16h00
Terrain de sport
Rugby - Initiation visiteurs

15h00-16h00
Agora
Conférence - Comment inclure tous les territoires et leurs habitants dans la dynamique des Jeux de Paris 2024 ?

15h40-16h00
La Scène
Regard de Maire - Réviser mon plan local d'urbanisme dans la perspective du zéro artificialisation nette, c'est possible !

16h00-16h40
Forum
Mutualisation des boues de stations d'épuration en méthanisation : enjeux, perspectives et opportunités

16h00-17h00
Terrain de sport
Rugby adapté

16h20-16h40
La Scène
Les Solutionneurs - Agir contre la précarité alimentaire grâce aux épiceries solidaires

16h30-17h30
Salle des commissions
Marathon des commissions - Finances, Fiscalité
La gestion financière des budgets participatifs locaux : quelles clés de réussite ?

16h30-18h00
Espace Communes'Halles
La minute juridique

16h30-18h00
Agora
« Label Commune Donneur » en partenariat avec l'Établissement Français du Sang (EFS) - 13e édition

16h50-17h30
Forum
Jeux de Paris 2024 : comment transporter les 15 millions de visiteurs attendus ?

17h00-17h20
La Scène
Regard de Maire - Comment ma commune peut-elle favoriser l'égalité femmes-hommes ?

MERCREDI 28 JUIN

9h00-10h00
Espace Communes'Halles
Bureau AMIF
Réservé aux membres du bureau

9h20-09h40
La Scène
Les Solutionneurs - Construisons ensemble le Réseau vélo Ile-de-France

9h30-10h30
Terrain de sport
Rugby santé

9h45-10h45
Agora
Controverse - Gestion en régie ou gestion déléguée : quel modèle de gouvernance pour la politique de l'eau de demain ?

10h00-10h20
La Scène
Les Solutionneurs - La fresque du climat : des ateliers ludiques, participatifs et créatifs sur le changement climatique

LE PROGRAMME EN UN COUP D'ŒIL

10h00-10h20
Forum
Accélérer la transition écologique de l'évènementiel vers un modèle énergétique durable, le cas des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

10h00-11h00
Départ sur le stand de l'AMIF
Délégation thématique sport et territoires - À l'aune des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, comment valoriser le sport dans ma commune ?

10h00-11h00
Salle des commissions
Marathon des commissions - Politique de la ville Cités éducatives : quel bilan et quelles perspectives ?

10h30-11h00
Terrain de sport
Rugby - Initiation visiteurs

10h30-11h15
Espace Communes'Halles
Comment l'Economie Sociale et Solidaire peut-elle être porteuse d'initiatives dans le sport ?

10h45-11h05
La Scène
Les Solutionneurs - Le tourisme durable à l'heure des grands évènements culturels et sportifs

10h50-11h30
Forum
Cars et bus express : une solution à l'inflation énergétique et à l'urgence écologique ?

11h00-12h00
Terrain de sport
Rugby scolaire

11h15-12h15
Agora
Conférence - Les villes à l'épreuve des crises : quelles solutions pour faire face à l'évolution de la pauvreté ?

11h20-11h40
La Scène
Les Solutionneurs - Former les petites communes aux exercices de crise

11h30-12h30
Salle des commissions
Marathon des commissions - Education Vers un service public de la petite enfance ?

11h40-12h20
Forum
Medadom aux côtés des acteurs locaux pour renforcer l'accès aux soins sur les territoires

11h45- 12h45
Espace Communes'Halles
Rencontres maires / parlementaires - Quelles perspectives pour l'autonomie financière et fiscale des collectivités ?

12h00-12h20
La Scène
Regard de Maire - Obligation du tri des biodéchets dès 2024, comment s'y préparer ?

12h00-13h00
Terrain de sport
Rugby à 5

14h00-15h00
Terrain de sport
Baby rugby

14h30-16h00
Espace Communes'Halles
Trophées des Conseils Municipaux Enfants & Jeunes - 6e édition

15h00-15h20
La Scène
Les Solutionneurs - Trouver facilement une aide financière pour mes projets grâce à Aides-Territoires

15h00-15h40
Forum
Lockers en ville - Pour une logistique e-commerce durable support à de nouveaux services de proximité en ville

15h00-16h00
Agora
Controverse - Face à l'urgence, l'accélération du développement des énergies renouvelables est-il compatible avec la préservation de la biodiversité ?

15h00-16h00
Salle des commissions
Marathon des commissions - Santé, Solidarités Qualité de l'air intérieur : quels enjeux, quelles actions mener dans ma collectivité ?

15h00-16h00
Terrain de sport
Rencontre sportive entre jeunes issus du programme « quartiers politique de la ville » de la ligue de rugby

15h45-16h05
La Scène
Les Solutionneurs - Savoir nager partout grâce aux bassins mobiles

15h50-16h10
Forum
Respecter les engagements de la loi EGalim grâce à ses approvisionnements

16h30-17h30
Agora
Évènement festif de clôture - Ensemble, fêtons les Jeux !

9h30-10h45

PARCOURS INAUGURAL

Véritable temps fort, la délégation de personnalités politiques franciliennes partira à la rencontre des exposants du Salon, au sein du parc des expositions de la Porte de Versailles.

En présence de :

- **Stéphane Beaudet,** président de l'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF)
- **Marc Guillaume,** préfet de Région d'Ile-de-France, préfet de Paris
- Les député(e)s francilien(ne)s
- Les sénatrices et sénateurs francilien(ne)s
- **Anne Hidalgo,** maire de Paris (75)
- **Valérie Pécresse,** présidente de la Région Ile-de-France
- **Patrick Ollier,** président de la Métropole du Grand Paris (MGP)
- Les président(e)s des Départements
- Les président(e)s des associations d'élus
- Les membres du Conseil d'Administration de l'AMIF
- Les partenaires institutionnels de l'AMIF
- Les instances des AMIF Partenaires

10h45-11h00

COUPÉ DE RUBAN

MARDI
27 JUIN

LA MATINÉE **INAUGURALE**

11h00-12h30
Agora

CONFÉRENCE INAUGURALE

Entre absence de ressources et manque de lisibilité financière : vers une crise du modèle français de décentralisation ?

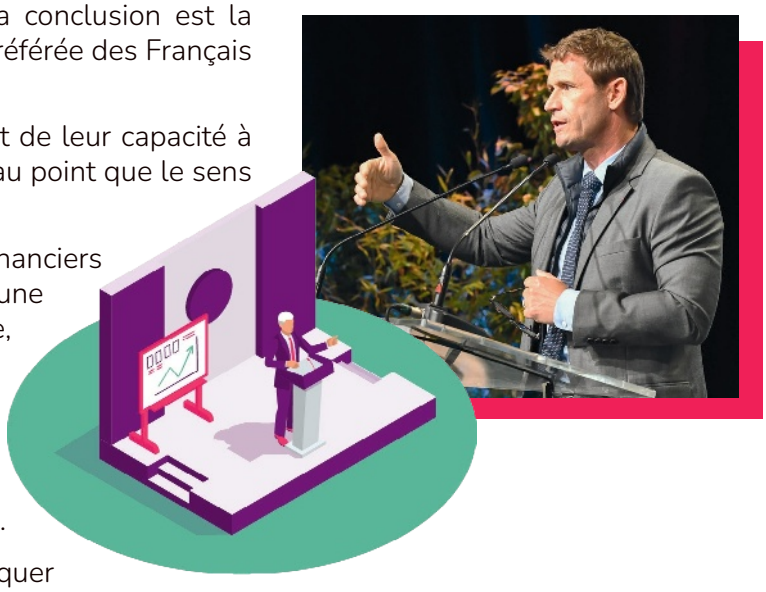

Année après année, enquête après enquête, la conclusion est la même : le maire reste la personnalité politique préférée des Français malgré un essoufflement démocratique marqué.

Les maires ont le sentiment d'un affaiblissement de leur capacité à mener la politique pour laquelle ils ont été élus au point que le sens du mandat municipal est remis en cause.

En effet, depuis plusieurs années les moyens financiers des communes baissent fortement. Dans une situation budgétaire de plus en plus compliquée, les projets de mandat sont fortement fragilisés.

Cette situation préoccupe chaque jour un peu plus l'ensemble des élus locaux qui se demandent si le modèle de la décentralisation à la française n'est pas entré dans une crise durable.

La conférence inaugurale sera l'occasion d'évoquer les évolutions souhaitables de notre modèle de décentralisation afin de rendre celui-ci viable et capable de répondre aux besoins de nos concitoyens.

Intervenants pressentis :

- **Stéphane Beaudet**, président de l'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF)
- **Elisabeth Borne**, Première ministre ou
  Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
- **Anne Hidalgo**, maire de Paris (75)
- **Valérie Pécresse**, présidente de la Région Ile-de-France
- **Patrick Ollier**, président de la Métropole du Grand Paris (MGP)
- **David Lisnard**, président de l'Association des Maires de France (AMF)

En présence de :

- Les député(e)s francilien(ne)s
- Les sénatrices et sénateurs francilien(ne)s
- Les président(e)s des Départements
- Les président(e)s des associations d'élus
- Le Bureau et le Conseil d'Administration de l'AMIF et de l'AMIF Partenaires
- Les partenaires institutionnels de l'AMIF
- Les AMIF Partenaires

→ Animation : **Stéphane Jobert,** journaliste

MARDI 27 JUIN

15h00-16h00
Agora

Comment inclure tous les territoires et leurs habitants dans la dynamique des Jeux de Paris 2024 ?

En 2023, l'Ile-de-France accueillera les Championnats du monde de para-athlétisme et la Coupe du monde de rugby. L'année suivante auront lieu les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, un évènement historique. La candidature de Paris ambitionnait de « passer d'une nation de sportifs à une nation sportive ». À près d'un an de l'ouverture des Jeux, quelles sont les perspectives en matière de développement de la pratique sportive pour tous en Ile-de-France ? Quelles seront les retombées concrètes des Jeux pour les territoires franciliens en matière de développement économique et territorial ?

Intervenants pressentis :

Amélie Oudéa-Castéra,
ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques

Anne Hidalgo,
maire de Paris (75)

Valérie Pécresse,
présidente de la Région Ile-de-France

Tony Estanguet,
président du Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Marie-Amélie Le Fur,
présidente du Comité paralympique et sportif français

Florian Grill,
président de la ligue Ile-de-France de rugby

→ Animation : **Stéphane Jobert,** journaliste

MERCREDI 28 JUIN

16h30-17h30
Agora

Ensemble, fêtons les Jeux !

À l'approche des Jeux de Paris 2024, l'AMIF met à l'honneur le sport dans sa diversité lors d'un évènement festif et convivial. Venez retrouver des sportifs de haut niveau qui témoigneront de leur parcours et des démonstrations sportives de haut vol, dans une ambiance décontractée.

Évènement FESTIF DE CLÔTURE

Cet évènement se clôturera par un verre de l'amitié à **17h30**, ouvert à tous les visiteurs et exposants.

LES JEUX DE PARIS 2024 À L'HONNEUR

MERCREDI 28 JUIN

10h00-11h00

Départ sur le Stand de l'AMIF

DÉLÉGATION THÉMATIQUE - SPORTS

Sport et territoires : À l'aune des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, comment valoriser le sport dans ma commune ?

Les délégations thématiques sont des visites personnalisées et privilégiées du Salon autour d'une thématique ou problématique précise portée par des élus de l'AMIF. Inscrivez-vous pour découvrir des solutions innovantes des entreprises et fédérations pour développer le sport dans les collectivités (20 personnes maximum, contacter *ajardin@amif.asso.fr*)

LES INITIATIVES DE NOS PARTENAIRES

→ Accueillir des sportifs : des *soft skills* pour les entreprises au service de nos territoires

MARDI **27 JUIN**

16h30-18h00

Salle de réunion

Intervenantes pressenties :

- **Véronique Barré,** Collectif Sports
- **Julie Eissen,** ICAPE
- **Haïdy Aron-Campan,** Veolia
- **Dorothée Fourny,** SARP

Qu'ils soient étudiants ou en fin de carrière, les sportifs de haut niveau ont besoin d'un accompagnement pour rejoindre le milieu professionnel.

La quête de performance, l'atteinte d'objectifs et la cohésion d'équipe sont des valeurs que les sportifs partageront au sein de leur future entreprise. L'intégration de sportifs dans les sociétés favorise également le respect des diversités, l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations.

Des sociétés, telles que Veolia, permettent de concilier excellence sportive et parcours en entreprise. Un combo gagnant au profit des territoires.

→ Un temps fort proposé par **Véolia**

→ Temps d'échange des collectivités labellisées « Terre de Jeux 2024 »

MERCREDI **28 JUIN**

15h00-16h00

Stand de Paris 2024

Vous êtes élu ou agent d'une collectivité labellisée « Terre de Jeux 2024 » ou souhaitant s'inscrire dans cette démarche ? Venez participer à ce temps de rencontre et de partage de bonnes pratiques.

Vivez le sport en direct sur le Salon !

À quelques mois de la Coupe du monde de rugby, la Ligue Ile-de-France de rugby vous fait découvrir ce sport collectif dans toutes ses dimensions sportives, au service de la cohésion sociale, à l'occasion de démonstrations et ateliers qui se dérouleront tout au long de ces deux journées. Retrouvez-nous sur le terrain de sport pour de nombreuses démonstrations :

MARDI 27 JUIN

Terrain de sport

14h00-15h00
→ **Rugby avec les vétérans**

16h00-17h00
→ **Rugby adapté (personnes en situation de handicap mental ou psychique)**

MERCREDI 28 JUIN

Terrain de sport

9h30-10h30
→ **Rugby santé avec une équipe de femmes en rémission du cancer du sein**

11h00-12h00
→ **Rugby avec les scolaires**

12h00-13h00
→ **Rugby à 5**

14h00-15h00
→ **Baby rugby**

15h00-16h00
→ **Une rencontre sportive entre jeunes (filles et garçons) issus du programme « quartiers politique de la ville » de la ligue**

Deux temps d'initiation permettront également aux visiteurs de s'essayer au rugby dans une ambiance conviviale :

- le mardi après-midi de 15h à 16h
- le mercredi matin de 10h30 à 11h

LES ANIMATIONS **SPORTIVES**

À proximité du terrain de sport du Salon, retrouvez aussi d'autres ateliers ludiques :

- **Des activités** organisées par la Fédération française omnisports
- **Un atelier vélos connectés** à tester organisé par la Ligue Ile-de-France de triathlon
- **Des démonstrations de musculation** en lien avec la Fédération française d'haltérophilie et de musculation

11h15-12h15

Agora

Les villes à l'épreuve des crises : quelles solutions pour faire face à l'évolution de la pauvreté ?

Crise sanitaire, hausse des prix, augmentation des personnes ayant recours à l'aide alimentaire…

Ces dernières années, le visage de la précarité a évolué, avec un public en situation de vulnérabilité de plus en plus important mais aussi plus hétérogène. Face à cette situation préoccupante, les maires s'interrogent sur les nouvelles solidarités à mettre en œuvre dans les territoires pour lutter contre la précarité.
Dès lors, quelles sont les nouvelles formes d'inégalités ? Quelle stratégie et quels modes d'action (re)penser à l'échelle locale ? Comment coordonner l'action en lien avec les acteurs associatifs ?

Intervenants pressentis :

Tommaso Vitale,
sociologue, doyen de l'École urbaine de Sciences Po

Pascal Brice,
président de la Fédération des acteurs de la solidarités (FAS)

Léa Filoche,
administratrice de l'Union nationale des Centres communaux et intercommunaux d'action sociale (UNCCAS) et adjointe à la maire de Paris (75)

Annick Le Houerou,
sénatrice (SER) des Côtes-d'Armor (22)

→ Animation : **Jacques Paquier,** directeur du *journal du Grand Paris*

Débats rassemblant des acteurs experts d'une thématique aux avis divergents.

09h45-10h45
Agora

Gestion en régie ou gestion déléguée : quel modèle de gouvernance pour la politique de l'eau de demain ?

Face au dérèglement climatique et à la raréfaction de la ressource en eau, les collectivités s'interrogent sur le bon mode de gestion à adopter pour leur politique de l'eau. Certaines, comme la Métropole de Lyon, font le choix de la régie publique après des décennies de gestion privée, avec une volonté affirmée : reprendre la maîtrise d'un bien commun, l'eau. D'autres, pour diverses raisons (coût, ingénierie, service rendu aux usagers) privilégient la gestion déléguée. Mais pour faire face aux enjeux de demain et garantir un accès de qualité au service public pour tous, quel mode de gestion privilégier ? Pour répondre à cette question plus que jamais d'actualité, deux points de vue d'élus se confronteront. Venez participer au débat !

Intervenants pressentis :

- **Bruno Bernard,** président de la Métropole de Lyon (69)
- **André Santini,** maire d'Issy-les-Moulineaux (92), président du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF)

15h00-16h00
Agora

Face à l'urgence, l'accélération du développement des énergies renouvelables est-il compatible avec la préservation de la biodiversité ?

La France est à la traîne sur le déploiement des énergies renouvelables (ENR). Afin de rattraper ce retard, le pays a décidé d'accélérer et de faciliter les projets de développement de ces énergies, relançant le débat sur leurs conséquences sur la biodiversité. Dès lors, peut-on concilier ces deux enjeux en faveur de la transition écologique ?

Intervenants pressentis :

- **Agnès Pannier-Runnacher**, ministre de la Transition énergétique
- **Pierre Cannet**, directeur du plaidoyer du WWF France

SALON AMIF
LES SOLUTIONNEURS

Interventions courtes de 20 minutes, dynamiques et impactantes pour répondre aux besoins des territoires.

MARDI 27 JUIN

15h00-15h20
La Scène
Comment lever des fonds pour rénover mon patrimoine local ?

Intervenant : **Hervé Lancelot**, *délégué régional Ile-de-France de la Fondation du patrimoine*

16h20-16h40
La Scène
Agir contre la précarité alimentaire grâce aux épiceries solidaires

Intervenant : **Un représentant** *de l'Association nationale de développement des épiceries solidaires (ANDES)*

MERCREDI 28 JUIN

9h20-9h40
La Scène
Construisons ensemble le Réseau vélo Ile-de-France

Intervenant : **Jérôme Chiasson**, *chef du service « Pôles et Voiries » de la région Ile-de-France et* **Louis Belenfant**, *directeur du collectif Vélo Ile-de-France*

10h00-10h20
La Scène
La fresque du climat : des ateliers ludiques, participatifs et créatifs sur le changement climatique

Intervenant : **Thomas Dayraud**, *directeur de l'offre et des programmes de la Fresque du Climat*

10h45-11h05
La Scène
Le tourisme durable à l'heure des grands évènements culturels et sportifs

Intervenant : **Jérémie Almosni**, *directeur général de l'ADEME Ile-de-France*

11h20-11h40
La Scène
Former les petites communes aux exercices de crise

Intervenant : **Pascal Goujard**, *directeur de l'appui aux territoires de l'Établissement public territorial de Bassin Seine Grands Lacs*

15h00-15h20
La Scène
Trouver facilement une aide financière à mes projets grâce à Aides-Territoires

Intervenante : **Léa Landrieu**, *chargée du déploiement d'Aides-Territoires*

15h45-16h05
La Scène
Savoir nager partout grâce aux bassins mobiles

Intervenant : **Lazreg Benelhadj**, *président de la ligue Ile-de-France de Natation*

SALON AMIF
REGARD DE MAIRE

Des retours d'expériences d'élus, pendant 20 minutes, pour nourrir les réflexions du territoire.

MARDI 27 JUIN

15h40-16h00
La Scène

Réviser mon plan local d'urbanisme dans la perspective du zéro artificialisation nette, c'est possible !

Le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) est un objectif fixé pour 2050 visant à diminuer le rythme d'artificialisation des sols. Les derniers rapports du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) démontrent que l'urbanisation croissante est l'une des causes du déclin de la biodiversité. En Ile-de-France, malgré un ralentissement depuis 2012 de la consommation d'espace naturel, l'atteinte de l'objectif ZAN reste un vrai défi pour les maires. Ris-Orangis (91), commune soumise à une forte pression foncière, s'est engagée à définir une stratégie ZAN qui sera traduite dans ses documents d'urbanisme. Pour ce regard de maire, venez découvrir le retour d'expérience de **Stéphane Raffalli**, *maire de Ris-Orangis (91)*

17h00-17h20
La Scène

Comment ma commune peut-elle favoriser l'égalité femmes-hommes ?

Aujourd'hui, malgré des politiques volontaristes sur le sujet, les inégalités femmes-hommes perdurent dans de nombreux domaines (professionnel, violences sexistes et sexuelles, éducation...). De par leurs compétences, les communes ont un rôle essentiel à jouer pour agir en faveur de l'égalité femmes-hommes. Venez échanger avec une élue afin de partager son expérience et ses bonnes pratiques pour favoriser l'égalité femmes-hommes au niveau local ! **Beatriz Beloqui,** *adjointe au maire déléguée à l'Éducation, l'Égalité Femmes-Hommes de Massy (91)*

MERCREDI 28 JUIN

12h00-12h20
La Scène

Obligation du tri des biodéchets dès 2024 : comment s'y préparer ?

À partir du 1er janvier 2024, l'obligation de tri à la source des biodéchets s'appliquera pour tous. Dans cette optique, les collectivités et leurs syndicats d'ordures ménagères doivent mettre en place des solutions. Précurseur sur la collecte des biodéchets, le SIOM de la Vallée de Chevreuse expérimente ce ramassage pour les foyers volontaires. Venez échanger avec **Jean-François Vigier**, *maire de Bures-sur-Yvette (91) et président du SIOM de la Vallée de Chevreuse* pour entendre son retour d'expérience et échanger sur cette mise en pratique !

MARDI
27 JUIN

SALON AMIF
LA MINUTE **JURIDIQUE**

→ **Nous proposons en exclusivité cette année des conseils juridiques en lien avec nos cabinets d'avocats partenaires pour répondre à toutes vos questions et vous accompagner dans la mise en place de vos projets.**

9h30-10h45
Espace Communes'Halles

LA MINUTE JURIDIQUE

Ce service est exclusivement réservé aux collectivités adhérentes de l'AMIF.

Il est impératif de prendre rendez-vous en amont pour pouvoir être reçu par un avocat, *via* la plateforme de rendez-vous en ligne. Pour en savoir plus, contacter *fegodefroy@amif.asso.fr*.

Sans rendez-vous préalable, il ne vous sera pas possible de participer à cette séquence.

16h30-18h00
Espace Communes'Halles

LA MINUTE JURIDIQUE

MARDI 27 JUIN

MERCREDI 28 JUIN

SALON AMIF
MARATHON DES **COMMISSIONS**

MARDI 27 JUIN

15h00-16h00
Salle des Commissions
MARATHON DES COMMISSIONS

MOBILITÉS

Le modèle de transport collectif francilien à l'épreuve des crises : quelles perspectives ?

Intervenants :
- **Laurent Probst,**
directeur général d'Ile-de-France Mobilités (IDFM)
- **La présidente ou le président**
de l'Union des Transports Publics (UTP)

16h30-17h30
Salle des Commissions
MARATHON DES COMMISSIONS

FINANCES, FISCALITÉ

La gestion financière des budgets participatifs locaux : quelles clés de réussite ?

Intervenants :
- **Léonard Gourbier,**
maître de conférences à l'université Paris Dauphine - PSL
- **Un représentant ou une représentante**
d'une commune francilienne

MERCREDI 28 JUIN

10h00-11h00
Salle des Commissions
MARATHON DES COMMISSIONS

POLITIQUE DE LA VILLE

Cités éducatives : quel bilan et quelles perspectives ?

Intervenants :
- **Sylvie Charrière,**
présidente du comité national d'orientation et d'évaluation des Cités éducatives
- **Richard Merra,**
vice-président du Réseau français des villes éducatrices

11h30-12h30
Salle des Commissions
MARATHON DES COMMISSIONS

ÉDUCATION

Vers un service public de la petite enfance ?

Intervenants pressentis :
- **Marie-Andre Blanc,**
présidente de l'Union nationale des associations familiales
- **Un ou une représentant(e)**
du Syndicat des professionnels de la petite enfance

15h00-16h00
Salle des Commissions
MARATHON DES COMMISSIONS

SANTÉ, SOLIDARITÉS

Qualité de l'air intérieur : quels enjeux, quelles actions mener dans ma collectivité ?

Intervenants pressentis :
- **Un expert** *de la qualité de l'air intérieur*
- **Un représentant** *de la ville de Créteil (94)*
- **Un représentant** *de la ville d'Aubervilliers (93)*

14h45-16h00

Espace Communes'Halles REMISE DE PRIX

Remise des Trophées des Communes pour la rénovation énergétique

Depuis 3 ans, l'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF), Rénovons collectif et l'AREC Ile-de-France (département énergie-climat de l'Institut Paris Region) récompensent des collectivités qui, quelle que soit leur taille, portent sur leur patrimoine bâti (public, social ou privé) des projets ambitieux et exemplaires de rénovation énergétique. Pour cette 4e édition, 4 prix seront remis : Commune de moins de 10 000 habitants, Commune de plus de 10 000 habitants, Intercommunalité, Prix spécial rénovation de l'habitat privé. La cérémonie sera précédée d'un échange avec un « Grand témoin » autour des enjeux de rénovation énergétique. Un temps fort qui permettra de mettre en lumière l'engagement des collectivités franciliennes en faveur de la rénovation énergétique.

Grand témoin :
- **Xavier Lemoine**, *maire de Montfermeil (93)*

→ Animation : **Romy Strassenburg**, *journaliste*

16h30-18h00

Agora REMISE DE PRIX

« Label Commune Donneur » en partenariat avec l'Établissement Français du Sang (EFS) - 13e édition

L'AMIF soutient le « Label Commune Donneur » depuis son lancement par l'Établissement français du sang Ile-de-France (EFS) et le Comité Régional IdF. Le but est d'encourager et de récompenser les actions des communes en faveur du don de sang, de plaquettes, de plasma et de moelle osseuse. La remise des prix du « Label Commune Donneur » récompensera plus d'une centaine de communes engagées pour le don du sang.

Intervenants :
- **Stéphane Noël,** *directeur de l'EFS Ile-de-France*
- **Claude Bernard,** *président du comité régional fédéré pour le don de sang bénévole Ile-de-France*

15h00-16h00

Départ sur le Stand de l'AMIF DÉLÉGATION THÉMATIQUE - INNOVATION / *START-UP*

Quelles solutions des *start-up* d'Ile-de-France pour ma collectivité ?

Les délégations thématiques sont des visites personnalisées et privilégiées du Salon autour d'une thématique ou problématique précise portées par des élus de l'AMIF.

Inscrivez-vous pour découvrir des solutions innovantes proposées par les *start-up* d'Ile-de-France

(20 places maximum, contacter ajardin@amif.asso.fr)

10h30-11h15

Espace Communes'Halles CLUB ESS

Comment l'Économie Sociale et Solidaire peut-elle être porteuse d'initiative dans le sport, en perspective des Jeux de 2024 ?

Depuis quatre ans, l'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF), la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire en Ile-de-France (CRESS IdF) et le Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire (RTES) organisent des rencontres régulières dans le cadre d'un club pour faire dialoguer les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) avec les collectivités, et aider ces dernières à développer l'ESS sur leur territoire. Cette table-ronde permettra de découvrir et d'échanger sur des initiatives innovantes en faveur du sport, en perspective de la tenue des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024.

Intervenants pressentis :

- **Nicolas Verdon,**
délégué général de la Fédération Nationale « Profession Sport Loisir »
- **Arthur Vincent,**
fondateur de l'association Planet Citizens
- **Armelle Juliard-Gendarme,**
adjointe au maire de Boulogne-Billancourt (92) en charge des sports

→ Animation : **Anne Laure Federici**, *déléguée générale du RTES*

14h30-16h30

Espace Communes'Halles REMISE DE PRIX

Trophées des Conseils Municipaux Enfants & Jeunes - 6e édition

À travers cette sixième édition des Trophées des Conseils Municipaux Enfants & Jeunes en Ile-de-France, l'AMIF met en valeur l'implication des jeunes citoyens dans la vie de la cité. Quatre prix seront décernés à quatre conseils lors d'une cérémonie ludique pendant laquelle les jeunes lauréats présenteront leurs projets innovants et recevront leurs récompenses.

15h00-15h40
Forum exposants
Construction et lutte contre le travail illégal : les communes face au risque sous-traitant

Une table ronde organisée par Bativigie pour :
• Faire le point sur le plan juridique et prendre la mesure des risques auxquels s'exposent les collectivités, en tant que donneurs d'ordre ou maîtres d'ouvrage dans la construction d'équipements publics.
• Partager les témoignages d'acteurs publics qui ont mis en place des dispositifs de management du risque sous-traitant et de renforcement des contrôles sur leurs sites de construction, notamment sur les chantiers Paris 2024.
• Identifier les nouvelles technologies du numérique qui permettent de simplifier et fiabiliser l'exercice du devoir de vigilance sous-traitant.

Intervenants :
• **Maître Béatrice Moutel,**
avocate spécialisée en droit du travail
• **Yann Krysinski,**
directeur des opérations de la SOLIDEO, en charge de la livraison des ouvrages olympiques pour Paris 2024
• **Frédéric Pradal,**
créateur et président de Bativigie
• **Emmanuel Poidevin,**
président de E-attestations

→ Organisé par : **Activigie**

—

16h00-16h40
Forum exposants
Mutualisation des boues de stations d'épuration en méthanisation : enjeux, perspectives et opportunités

La table ronde portera sur la méthanisation, un procédé d'économie circulaire qui permet de produire du biométhane et du digestat à partir des boues de stations d'épuration. Des acteurs publics tels que les communes et les syndicats d'assainissement, présenteront les avantages de la mutualisation des boues sur un même site de production, pour optimiser le dimensionnement et le financement du projet de méthanisation.
Seront notamment présentés les enjeux et les perspectives de la mutualisation des boues, ainsi que les avantages environnementaux et économiques que cette démarche peut apporter pour développer un exutoire local et renouvelable à la valorisation des boues, tout en accompagnant la transition énergétique des installations et des territoires.

Intervenantes :
• **Laetitia Aubeut,**
chargée de développement Biométhane - cheffe de marché Collectivités – GRDF
• **Caroline Prévost,**
directrice du SIARNC
• **Eva Roussel,**
conseillère communautaire déléguée au cycle de l'eau de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (78)

→ Organisé par : **GRDF**

—

16h50-17h30
Forum exposants
Jeux de Paris 2024 : comment transporter les 15 millions de visiteurs attendus ?

Parmi les ambitions des Jeux de Paris 2024, la volonté de créer un évènement exceptionnel d'envergure mondiale avec un défi de taille : que sur les 15 millions de visiteurs attendus sur 15 sites de compétition répartis dans toute l'Ile-de-France, 100 % des trajets se fassent en transports en commun ! Aux côtés de l'État et d'Ile-de-France Mobilités, Transilien SNCF Voyageurs, en tant qu'acteur incontournable des transports, jouera un rôle clé dans la réussite des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Outre la continuité de service public d'acheminer les voyageurs du quotidien, les défis seront nombreux : gestion des flux, information voyageurs, sécurité, autant de sujets qui seront traités en lien avec les collectivités.

→ Organisé par : **Transilien SNCF**

10h00-10h20
Forum exposants
Accélérer la transition écologique de l'évènementiel vers un modèle énergétique durable, le cas des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

De nombreux évènements médiatisés comme les matchs de football ou de rugby, les concerts, les festivals ou encore les défilés de mode fonctionnent encore majoritairement avec des groupes électrogènes alimentés au diesel. Enedis s'engage auprès des collectivités locales et des acteurs du secteur de l'évènementiel à développer et moderniser le réseau pour l'aménagement des territoires. Grâce aux travaux de développement et de renforcement du réseau qui serviront aux territoires bien après 2024, Enedis remplace l'usage des groupes électrogènes.

Intervenants :
- **Chloé Mexme,** *cheffe de projet Enedis pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024*
- **Thomas Baroukh,** *sportif, ancien rameur, médaille Jeux Olympiques en 2016*
- **Philippe André,** *coordinateur Enedis en Ile-de-France Est pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024*

→ Organisé par : **Enedis**

10h50-11h30
Forum exposants
Car et bus express : une solution à l'inflation énergétique et à l'urgence écologique ?

Comment proposer une offre de transport collectif attractive et économiquement viable dans les zones de faible densité ? Alternative écologique à la voiture, économie substantielle pour les ménages gros rouleurs et moyen de décongestionner les routes, les cars et bus express apparaissent comme une alternative au véhicule individuel. À partir d'exemples nationaux et internationaux, la table ronde permettra de déterminer les facteurs de succès pour adapter ces lignes aux modes de vie des voyageurs.

→ Organisé par : **Keolis**

11h40-12h20
Forum exposants
Medadom aux côtés des acteurs locaux pour renforcer l'accès aux soins sur les territoires

En décembre dernier, le baromètre des Franciliens de l'Institut Paris Region (IPR) révélait qu'un tiers des Franciliens ont annulé, retardé ou renoncé à des soins au cours des 12 derniers mois. Ainsi plus que jamais, la téléconsultation est une solution complémentaire pour redistribuer du temps médical dans tous les territoires et lutter contre les inégalités d'accès aux soins. En 2022, 40 % des Franciliens interrogés ont eu recours à cette pratique, contre 32 % en 2021. Retour d'expérience d'élus franciliens qui ont fait le choix de la télémédecine, aujourd'hui entrée dans le quotidien des Franciliens.

Intervenant :
- **Nathaniel BERN,** *chief technical officer (CTO) et cofondateur de Medadom*

→ Organisé par : **Medadom**

15h00-15h40
Forum exposants
Lockers en ville : pour une logistique e-commerce durable support à de nouveaux services de proximité en ville

La livraison Hors Domicile en Point Relais et en Lockers est actuellement au coeur de la fabrique urbaine : constats, évolutions et perspectives. Les collectivités locales font face à de nombreuses problématiques : congestion urbaine, pression foncière, qualité de l'air... En matière de gestion des flux de marchandises, les élus doivent subvenir aux besoins de leur population tout en veillant au maintien de la qualité de vie des habitants et de la pérennité des commerces de proximité. Face au changement rapide des modes de consommation et l'évolution constante du e-commerce, de nouveaux modes de collecte et de livraison apparaissent. Ces nouvelles solutions offrent des réponses efficaces aux enjeux de logistique urbaine et sont également support à de nouveaux services de proximité.

Intervenant :
- **Achille Hourde,** *maire de Jaignes (77)*

→ Organisé par : **Mondial relay**

15h50-16h10
Forum exposants
Respecter les engagements de la loi EGalim grâce à ses approvisionnements

Beesk, leader de la distribution alimentaire dédiée à la lutte contre le gaspillage, reviendra sur l'opportunité offerte par cette démarche pour concilier approvisionnement EGalim et respect des budgets. La mise en place d'une filière dédiée aux produits écartés permet, dans bien des cas, de proposer aux collectivités une solution combinant qualité des produits, réduction des coûts et soutien à la production. Nous pourrons partager quelques retours d'expérience d'acheteurs publics ayant récemment intégré ces produits « Hors Norme » mais presque parfaits dans leurs marchés ou testant actuellement les produits antigaspi dans le respect des seuils de gré à gré.

→ Organisé par : **Beesk**

MERCREDI 28 JUIN

11h45-12h45

Espace Communes'Halles

RENCONTRES MAIRES / PARLEMENTAIRES

Rencontres maires / parlementaires : quelles perspectives pour l'autonomie financière et fiscale des collectivités ? - *Accès réservé aux élus*

L'ensemble des maires, des sénateurs, et députés franciliens sont invités à échanger sur cette séquence qui portera sur la question de l'autonomie financière et fiscale des collectivités locales.

À cette occasion, une étude inédite sur les perspectives financières des communes à l'horizon 2026 sera présentée par nos cabinets experts partenaires (La Banque Postale, Grant Thornton, CBG Territoires).

→ Animation : **Luc Carvounas,**
maire d'Alfortville (94), secrétaire général de l'AMIF, en charge des relations avec le Parlement

09h00-10h00

Espace Communes'Halles

Bureau de l'Association des Maires d'Ile-de-France

Les membres du Bureau de l'Association des Maires d'Ile-de-France nouvellement élus se réuniront pour leur installation officielle à l'occasion du Salon de l'AMIF.

→ Cette séquence est réservée aux élus membres du Bureau de l'AMIF.

COMMENT M'INSCRIRE AU SALON DE L'AMIF :

Je me rends sur le site du Salon :
www.salon-amif.fr

Je clique sur « réservez votre badge visiteur » afin d'accéder à la plateforme d'inscription

Une fois inscrit, je **reçois mon badge visiteur**

Je reçois un mail de confirmation avec toutes les informations relatives au Salon de l'Association des Maires d'Ile-de-France

Je scanne ce QR Code pour m'inscrire plus vite :

27&28
JUIN
2023
PARIS EXPO

SALON AMIF

SALON DE L'ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE

Amif
ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE

PORTE DE VERSAILLES
HALL 4
SALON-AMIF.FR

QUINZE MAI
CONCEPTEUR D'ÉVÉNEMENTS

SALON-AMIF.FR

L'AMIF PRÉSENTE SES VŒUX À L'HÔTEL DE VILLE DE PARIS

Le 18 janvier, l'AMIF conviait élus et partenaires à sa cérémonie de vœux organisée dans les salons de l'Hôtel de ville de Paris (75). L'occasion de présenter son exposition « Sauvegardons les services publics de proximité ! » au public.

© AMIF

En présence d'Anne Hidalgo, hôte de la cérémonie, Stéphane Beaudet, président de l'AMIF, a renoué avec le traditionnel discours de vœux après deux ans d'absence en raison de la pandémie.

Le président de l'AMIF a annoncé qu'à un an de l'ouverture des Jeux de Paris 2024, l'Association des Maires d'Ile-de-France souhaitait mettre le sport au cœur de la prochaine édition du Salon de l'AMIF et que celui-ci aura pour thème « Coupe du monde de rugby, Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 : des évènements sportifs au service des territoires ».

Revenant sur l'année écoulée qu'il a qualifiée « d'année de combats et de réussites », il a cité le « Livre Blanc Santé », les travaux sur la décentralisation et la transition énergétique au nombre des succès enregistrés en 2022. Il a également tenu à rappeler le travail de l'AMIF lors de l'examen par le Parlement du Projet de Loi de Finances pour 2023. En effet, face à la menace de l'inflation, l'Association des Maires d'Ile-de-France s'est fortement mobilisée pour préserver la qualité des services publics dans les collectivités locales. Courriers à la Première ministre, lettre aux parlementaires, ou encore conférence de presse, l'AMIF a agi en représentation des communes franciliennes pour sensibiliser les pouvoirs publics.

À cette occasion, l'AMIF a réalisé fin 2022 un kit de communication visant à valoriser l'action quotidienne des communes au service de la qualité de vie des habitants. Composé d'une tribune et de 11 panneaux d'exposition présentant les principaux services publics pris en charge par la ville et les conséquences budgétaires de l'inflation, ce kit de communication « Sauvegardons les services publics de proximité ! » peut être utilisé, par exemple, à l'occasion de « journées portes-ouvertes » dans les collectivités.

Les participants ont eu la possibilité de découvrir les panneaux d'exposition du kit de communication lors de la cérémonie des vœux de l'AMIF.

Stéphane Beaudet a formulé le vœu que l'année 2023 soit l'occasion de *« reconstruire la confiance alors que les débats et les discussions entre l'État et les collectivités sont encore trop souvent marqués par la défiance »*. Il a regretté une volonté du gouvernement de contrôler – et de réduire – toujours davantage les finances communales, au détriment de l'investissement – et de l'emploi local.

Stéphane Beaudet a insisté sur le fait que *« le seul pilier démocratique encore respecté, c'est le maire. Nous sommes des inventeurs du quotidien. Il faut absolument maintenir ce lien direct avec nos habitants »*.

Le président de l'AMIF a conclu son discours en appelant ses collègues à *« rester optimistes et positifs pour l'avenir »*. ■

Tout au long de l'année 2022-2023

l'AMIF se prépare aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

VENEZ DÉCOUVRIR DES SITES EMBLÉMATIQUES DES JEUX :

© Paris 2024

Le stade nautique olympique, une opportunité pour le développement des sports d'eau vive en Ile-de-France
(Vaires-sur-Marne)

© CoBe

Le Village des athlètes, figure de l'architecture durable
(Saint-Denis, Saint-Ouen, L'Ile-Saint-Denis)

© Paris 2024

Le tout nouveau Centre aquatique olympique, symbole des Jeux
(Saint-Denis)

INTÉRESSÉS ?

Inscrivez-vous via ce lien **https://bit.ly/3RazyC6**
ou par mail à Valentine Montesse **vmontesse@amif.asso.fr**

www.amif.asso.fr
Association des Maires d'Ile-de-France
26 rue du renard, 75004 Paris
01 44 59 50 00 / secretariat@amif.asso.fr

RETOUR SUR **LA COMMISSION ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES**

« Genre et aménagement, fabriquer la ville égalitaire »

Lors de la séance du 7 février dernier, les élus ont pu échanger sur les enjeux de l'aménagement égalitaire et le rôle des communes dans sa mise en œuvre.

© www.shutterstock.com

Pascale Lapalud, co-fondatrice de l'association Genre et Ville qui œuvre à une meilleure prise en compte du genre dans la fabrique de la ville, a évoqué les outils à la disposition des territoires pour concilier genre et aménagement. La fabrique de la ville égalitaire passe par une volonté et un portage politique où les élus ont une place majeure. Ce sujet doit donc être intégré dans tout le processus d'aménagement du territoire. La sensibilisation demeure un axe clé afin de mener à bien ces projets d'aménagement égalitaire au sein des communes.

Anne-Laure Barbé, coordinatrice de la mission diversité et inclusion de la ville d'Aubervilliers (93), a présenté les actions mises en place au sein de sa commune afin de tendre vers un environnement urbain égalitaire. Elle a rappelé l'importance de la mise en place d'un diagnostic afin de prendre en compte le niveau d'inégalités au sein de la ville, puis de la mise en place des nouveaux lieux de sociabilisation tout en s'appuyant sur le tissu associatif déjà présent. La présence symbolique des femmes dans l'espace public a également été traitée par le biais de noms de rues remplacés par des noms de femmes remarquables. ■

LANCEMENT DU LIVRE BLANC **SUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES EN ILE-DE-FRANCE**

Engagée dans les enjeux de réduction des inégalités entre les Femmes et les Hommes, l'AMIF a créé en 2019 une commission dédiée à ce sujet. Dans ce cadre, l'AMIF accompagne depuis 4 ans ses communes adhérentes en leur fournissant des outils pour garantir l'égalité et la sécurité des femmes sur leur territoire ainsi qu'en échangeant sur les bonnes pratiques et les initiatives locales mises en œuvre par des communes franciliennes. Elle a par ailleurs réalisé en 2019 un kit pour agir en faveur de l'égalité dans sa commune en partenariat avec le Centre Hubertine Auclert.

Cette commission a examiné de nombreuses problématiques et mobilisé de multiples élus. Dans la continuité de ces travaux et afin de les valoriser et consolider, le bureau de l'AMIF a validé lors de son instance du 1er février le projet de réalisation d'un Livre blanc sur l'égalité Femmes-Hommes en Ile-de-France. Piloté par les deux élues référentes de la commission, Marie-Pierre Badré, adjointe au maire de Couilly-Pont-aux-Dames (77) et Assia Benziane, adjointe au maire de Fontenay-sous-Bois (94), ce livre blanc permettra de recenser les données existantes sur l'égalité Femmes-Hommes et de présenter le rôle des communes en matière de réduction des inégalités Femmes-Hommes ainsi que les bonnes pratiques en cours en Ile-de-France. Il pourra également présenter des préconisations pour améliorer la situation. La première phase du projet sera prochainement lancée. ■

AIDE AUX MAIRES BÂTISSEURS ET LUTTE CONTRE LA MULTI-LOCATION

Région la plus peuplée de France avec plus de 12 millions d'habitants, l'Ile-de-France est aussi la collectivité qui compte le plus de mal-logés. Sans un soutien réel à la construction et aux maires bâtisseurs, cette situation est appelée à s'aggraver en raison de l'attractivité de la région. À l'occasion du Conseil national de la refondation (CNR) logement, l'AMIF a souhaité interpeller l'État sur la nécessité de rétablir une aide aux maires bâtisseurs. À ce jour, beaucoup de maires veulent aller plus loin dans la production de logements mais se retrouvent freinés pour des raisons financières. En effet, les ressources financières sont une condition *sine qua non* pour accueillir de nouvelles populations.

Dans le cadre du CNR logement, l'AMIF propose la mise en place d'une aide aux maires bâtisseurs fondée sur les six critères suivants :

- **Une aide pérenne.** L'aide se composerait d'une dotation d'investissement pendant 3 ans et d'une bonification de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) garantie sur au moins 10 ans.
- **Une aide qui permet la production de logements.** L'aide serait calculée en fonction du nombre de mètres carrés. Ce critère permet d'encourager la production de logements dont la surface est suffisante.
- **Une aide qui concerne l'ensemble de l'Ile-de-France.**
- **Une aide qui tient compte des spécificités de chaque commune.** Les contraintes de chaque commune (par exemple : la densité du bâti) et la qualité environnementale des constructions pourraient donner lieu à une aide majorée.
- **Une aide versée rapidement.** L'AMIF préconise que le montant soit versé aux communes au moment de la purge du permis de construire ou au plus tard, lors de l'ouverture du chantier.
- **Une aide majorée lors de la construction de logements sociaux.** L'AMIF préconise que cette aide soit majorée pour les communes accordant des permis de construire avec des programmes immobiliers comportant *a minima* 30 % de logements sociaux.

Lutte contre la multi-location : une adaptation des dispositifs est nécessaire

L'AMIF a été interpellée sur les phénomènes de division des logements et de multi-location. Dix-huit propositions ont été faites dans le cadre d'un groupe de travail dédié, piloté par Dominique Herpin-Poulenat, maire de Vétheuil (95) et Cendrine Chaumont, adjointe au maire d'Évry-Courcouronnes (91) chargée du logement, de l'habitat et des copropriétés et présidente déléguée du Conseil départemental de l'Essonne (91).

Face à une crise aiguë du logement, la multi-location et la division des logements sont des pratiques de plus en plus courantes dans la région Ile-de-France. De nombreuses communes voient leurs parcs de logements divisés et/ou occupés de manière excessive. Les propriétaires de ces biens profitent d'une spéculation facile au détriment des populations les plus fragiles. Cette pratique se caractérise par une recherche effrénée et organisée de l'optimisation de la rentabilité locative des logements par leur suroccupation. À ce jour, les deux principaux dispositifs existants à la main des communes (permis de louer et permis de diviser) ne permettent pas de lutter efficacement contre ces phénomènes.

Ces constats amènent les élus de l'AMIF à considérer que les dispositifs en vigueur doivent être adaptés et renforcés afin de lutter plus efficacement contre un phénomène appeler à monter en puissance si rien n'est fait. Un travail collaboratif accru entre les services déconcentrés de l'État et les collectivités locales apparaît nécessaire afin d'identifier les cas de mal-logement provoqués par la multi-location et la division des logements. ■

LES TRANSPORTS DU QUOTIDIEN DOIVENT ÊTRE AU CŒUR DES POLITIQUES NATIONALES DE MOBILITÉS

À l'occasion de sa participation aux ateliers dédiés aux mobilités dans le cadre du Conseil national de la refondation (CNR), l'AMIF a souhaité apporter une contribution sur le sujet des transports du quotidien. Ce sujet demeure pour les maires franciliens la priorité numéro 1 pour le développement du territoire de la région capitale. Dans cette contribution, l'AMIF appelle l'État à se saisir de cinq enjeux majeurs.

Renforcer l'accessibilité de tous les Franciliens et de toute la région Ile-de-France

Le maillage permettant une mobilité fluide est un enjeu majeur en Ile-de-France. « La ville des courtes distances » est plébiscitée car elle permet de limiter les temps de transport en favorisant la proximité. Pour autant, l'ensemble des déplacements des Franciliens n'est pas uniquement composé de courts trajets. En conséquence, il est important que l'accessibilité des différents secteurs de la région soit au cœur de la stratégie d'aménagement en développant davantage de transports en commun, desservant plus de lieux, sans nécessairement passer par Paris (75).

© www.shutterstock.com

Assurer le financement du développement du réseau de transports

D'ici 2032, le réseau francilien de transports bénéficiera de 75 milliards d'euros d'investissement. Il convient de rappeler que le service public de transport est structurellement déficitaire. En effet, les Franciliens paient seulement une partie du coût réel et il n'est pas possible d'augmenter fortement l'effort financier qui repose sur les usagers. De leur côté, les collectivités et les entreprises sont aussi au maximum de leur contribution. Pourtant, si l'ambition est collectivement partagée par les différents acteurs que la première région du pays dispose de transports efficaces, cela implique un effort supplémentaire de financement.

Le Grand Paris Express

Le Grand Paris Express placera plus de 95 % des habitants de la métropole du Grand Paris à moins de 2 kilomètres d'une gare. Ce nouveau maillage en transport fait de la marche, du vélo et du bus (notamment des futures lignes de cars express), les modes de rabattement majoritaires vers les futures gares auxquels vient s'ajouter l'offre croissante des nouvelles mobilités qu'il faut anticiper et réussir à accueillir aux abords de celles-ci.

Optimiser les infrastructures routières

Le réseau routier représente un potentiel majeur à exploiter. Par ailleurs, les transports collectifs sont fortement sollicités et l'ensemble de la région, notamment les territoires ruraux et plus généralement la grande couronne, ne pourra pas être couvert par un réseau de transports aussi dense que celui mis en œuvre sur la ville de Paris (75) et la petite couronne. Ainsi, la mise en place d'un réseau de cars express entre la grande couronne et le Grand Paris doit être fortement soutenue.

Aider la filière afin de pallier le manque de conducteurs

Depuis plusieurs mois, le service des transports en commun est dégradé sur l'ensemble de la région. Afin d'améliorer durablement la situation, il devient nécessaire de revaloriser l'ensemble de ces métiers afin d'assurer leur attractivité. L'État doit inciter fortement les entreprises de transporteurs à créer un choc d'attractivité dans leur politique de gestion des ressources humaines, et à appuyer le développement des filières de formations dans ce secteur. ■

RETOUR SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS

Éducation

Halte au gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires

Début février, la commission Éducation de l'AMIF a accueilli Lise Pujos, responsable du label Ecocert « En cuisine », ainsi que Claire Suire et François Germain de Sodexo, lors d'une séance dédiée à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Avec 3,8 milliards de repas servis chaque année en France, le secteur de la restauration collective représente 8 % du gaspillage alimentaire total : en moyenne, ce sont 120 g de nourriture par convive et par repas qui sont jetés, pour un coût moyen estimé à 68 centimes d'euros. Dans les cantines scolaires, on estime que c'est un tiers des plateaux repas qui est gaspillé.

© AMIF

Ecocert accompagne les restaurants scolaires dans la réduction du gaspillage. De nombreux leviers existent, tels qu'une meilleure gestion des stocks en cuisine, l'accompagnement et la sensibilisation des élèves, la mise en place de campagnes de pesées pour mieux quantifier les pertes et d'un système de portions différentes afin de s'adapter à tous les appétits.

Sodexo s'engage quant à elle en agissant sur toute la chaîne de production alimentaire, notamment auprès des fournisseurs pour produire la juste quantité d'aliments et les diététiciens afin de construire des menus adaptés aux goûts des enfants. Les deux organismes soulignent également l'importance du dons des repas en surplus, que cela soit à des associations ou aux familles avec la mise en place de paniers antigaspi.

Les élus participant à la commission ont été unanimes sur le caractère essentiel de la formation des agents des restaurants scolaires.

Commission Éducation du 2 février 2023.

Développement économique

Quels moyens pour les maires face au développement des *dark stores* et des *dark kitchens* ?

Depuis 2010, Paris (75) et la petite couronne connaissent une croissance exponentielle du commerce rapide. En 2022, l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) dénombrait 80 *dark stores*, ces petits magasins sans lieu de vente physique ni devanture, et environ 30 *dark kitchens*, ces restaurants réduits à un guichet unique par lequel les repas sont délivrés en quelques minutes par des coursiers.

Ce secteur – en plein développement – est pourtant générateur de nombreuses nuisances : va-et-vient incessant des livreurs dans les zones résidentielles sur de larges amplitudes horaires, encombrement des trottoirs, problèmes de gestion des déchets alimentaires, conduite dangereuse de certains livreurs… Face à ce constat, les élus de la commission Développement Économique ont souhaité échanger sur leurs pouvoirs de réguler ces activités et sur les moyens de lutter contre ces externalités négatives.

Avec Lionel Delbos, conseiller économie territoriale à France Urbaine, et Olivia Polski, adjointe à la maire de Paris (75), les élus ont pu évoquer les pouvoirs de police du maire qui permettent de réglementer la vente à emporter la nuit, de réglementer les ouvertures dominicales des commerces et de sanctionner

administrativement les opérateurs en cas d'infraction à la réglementation sur les déchets. Cette séance a également permis d'évoquer les compétences d'urbanisme des élus, qui permettent d'organiser spatialement les activités économiques dans leurs plans locaux d'urbanisme (PLU).

Très attendus des maires, un décret et un arrêté sont parus le 24 mars dernier au *Journal Officiel* pour réguler ces activités. Ces deux actes réglementaires viennent notamment reconnaître le statut « d'entrepôt » aux *dark stores*. Cette décision – dont l'AMIF se félicite – fait suite à une longue période d'attente suivant la concertation du gouvernement du 6 septembre 2022 à laquelle l'AMIF avait pris part.

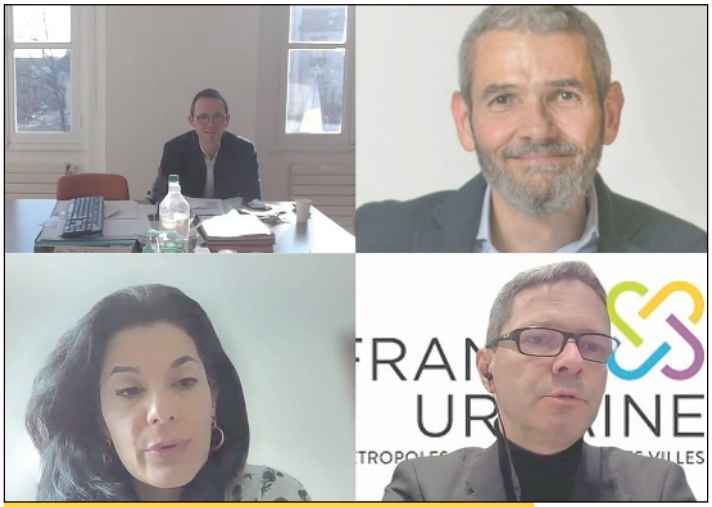

© AMIF

Commission Développement économique du 9 février 2023.

Numérique

Comment protéger son e-réputation et son identité numérique ?

Être présent sur les réseaux sociaux est aujourd'hui quasiment indispensable pour un élu ou pour une collectivité afin de communiquer ou d'échanger sur ses actions.

© www.shutterstock.com

En effet, la place des réseaux sociaux dans l'accès à l'information est considérable, avec près de 38 % des Français qui déclarent utiliser les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, etc.) comme principale source d'information. Cependant, la grande liberté d'expression permise par ces interfaces a pu laisser place à des faits plus graves pour nos institutions démocratiques ces dernières années, avec le développement de la désinformation ou de la malinformation. Des cas plus graves encore ont pu conduire à la prolifération d'insultes ou de menaces de mort envers les élus.

Auditionné par la commission Numérique, Didier Frochot, consultant en e-réputation, est intervenu pour exposer les trois grandes étapes de l'élu pour maîtriser son identité numérique : (1) l'organisation d'une veille réputationnelle, (2) la maîtrise des espaces de communication de l'élu et (3) l'apprentissage des droits concernant la liberté d'expression sur internet.

Enfin, Germain Lefranc, responsable du pôle web à Alfortville (94), a sensibilisé les édiles à la protection de la réputation numérique de leurs communes. En ce qui concerne les fiches *My Google Business* des bâtiments ou espaces communaux, il est important de savoir que celles-ci sont automatiquement créées par Google. Si la fiche n'est pas réclamée par la collectivité, sa gestion devient communautaire. La fiabilité de l'information interroge dans ces fiches, car celle-ci n'est pas contrôlée. Elles représentent pourtant 80 % des recherches effectuées par les internautes sur les communes, posant de vrais enjeux démocratiques. ■

CLUB DES COLLECTIVITÉS POUR **L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN ILE-DE-FRANCE**

Le Club des collectivités locales pour l'ESS est organisé par l'AMIF, la Chambre Régionale pour l'ESS en Ile-de-France (CRESS IDF) et le Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire (RTES), avec le soutien de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT).

ESS & Énergie : quels modèles pour répondre à la crise énergétique ?
Mardi 24 janvier 2023

De nombreuses collectivités sont actuellement confrontées à des augmentations importantes des prix de l'énergie. Dans ce contexte, l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) peut être un modèle vertueux pour faire face aux enjeux de production et de consommation d'énergie.

> *« Un vrai travail de pédagogie est nécessaire sur l'importance du sujet de diversifier les sources d'énergies renouvelables des communes »*, a rappelé Michel Souillac, conseiller municipal à Fresnes (94).

Durant cette séance, Claire Florette, responsable du pôle transition énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) d'Ile-de-France, a partagé le constat énergétique. Les collectivités détiennent 15 à 20 % du patrimoine immobilier français. Ce patrimoine représente en moyenne 8 % de leur budget de fonctionnement. Le chauffage, le refroidissement et l'eau chaude sanitaire des bâtiments représentent 45 % des consommations d'énergie finale. Pour augmenter la part d'énergie renouvelable dans le mix énergétique des territoires, l'ADEME accompagne en ingénierie les coopératives citoyennes d'énergies renouvelables dont les collectivités peuvent être actionnaires.

La coopérative Enercoop, fournisseur français d'électricité verte, est intervenue pour expliquer son choix de modèle et les solutions offertes aux collectivités. Enercoop est un réseau de coopératives locales regroupant 50 000 sociétaires, créé en 2005 sous l'impulsion de l'ouverture à la concurrence du marché de l'énergie. Pour eux, faire le choix de la coopérative, c'est permettre de regrouper producteurs et consommateurs d'énergie, garantissant ainsi une traçabilité commerciale de l'électricité. Le maire de Prâlon (21), commune de 89 habitants, a souhaité s'investir sur l'énergie solaire. Après avoir repéré des terrains non utilisés pour l'installation de panneaux photovoltaïques, le maire a pris contact avec la société d'économie mixte de son intercommunalité et Enercoop. Le projet a rapidement été monté grâce à leur expertise. Les habitants ont été associés au projet. Sa gouvernance est aujourd'hui assurée par la mairie et les citoyens : une vraie réussite pour les élus.

Enfin, Michel Souillac, conseiller municipal à Fresnes (94), est intervenu sur la participation de sa ville à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Sud Paris Soleil. Son retour d'expérience a permis de montrer les freins et préjugés existants sur l'éolien, beaucoup d'élus ne voyant pas l'intérêt de diversifier leurs sources d'énergies renouvelables. *« Un vrai travail de pédagogie est nécessaire à ce sujet »* a-t-il rappelé en fin de visioconférence.

ESS & Coopérations territoriales :
venez découvrir le Phares à l'Ile-Saint-Denis (93), un pôle emblématique de la transition écologique et citoyenne !
Mardi 9 mai 2023 de 9h30 à 12h15

Origine et présentation de l'initiative
Le PHARES (Pôle d'Hospitalité aux Activités à Rayonnement Écologique et Solidaire) repose sur l'idée de créer un carrefour d'initiatives économiques et associatives partageant les mêmes valeurs de solidarité, d'innovation citoyenne et d'écologie. Installé dans un bâtiment de 1 350m² sur l'Ile-Saint-Denis (93) depuis 2001, il regroupe plus d'une quinzaine d'associations, d'entreprises et d'entrepreneurs de l'économie sociale et solidaire. Il est géré et animé par la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Cité PHARES, créée en janvier 2015. La SCIC est constituée de 3 types d'associés (bénéficiaires, salariés et soutiens au projet). Elle assure la gestion du bâtiment, la coordination des projets collectifs et l'animation du Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE). Le PHARES a été retenu en 2011 comme « Pôle témoin » du lancement des premiers PTCE en France.

L'une des missions du PHARES est de développer les projets issus de la coopération : par exemple *Métropop'!*, pour changer les représentations de la banlieue, ou *Les Alchimistes*, société spécialisée dans la collecte et le compost de déchets organiques. Le PHARES porte également un projet de « Fabrique locale de Transitions ».

Rôle des collectivités et modèle économique
Le PHARES entretient des liens étroits avec les collectivités depuis sa création, notamment avec la commune de l'Ile-Saint-Denis (93) et l'Établissement Public Territorial Plaine Commune (93). Ces collectivités apportent aujourd'hui un soutien financier et politique au projet de Fabrique locale de Transitions. Le PHARES est soutenu par la Région Ile-de-France, en tant que PTCE, et par le Département de Seine-Saint-Denis (93), en tant que tiers-lieu. Le modèle économique du PHARES est par ailleurs basé sur la location d'espace[1] et sur le développement de nouveaux programmes, souvent pour le compte de collectivités locales[2]. Enfin, le PHARES a été cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme national « Emploi et Inclusion 2014-2020 ».

© Le PHARES

> *« L'une des missions du PHARES est de développer les projets issus de la coopération entre les différents acteurs du territoire. »*

Chiffres clés
- **4 co-gérants** ;
- **3 salariés** au sein de la SCIC et **70-80 emplois** permanents dans le bâtiment ;
- **420 salariés** en insertion sur l'Ile-de-France.

Cette fiche a été réalisée par le Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire (RTES) dans le cadre du Club des collectivités pour l'ESS en Ile-de-France, associant la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire d'Ile-de-France et l'AMIF. ■

Le Club des collectivités pour l'ESS et les élus de la Commission Développement Économique ont organisé la visite de ce site emblématique **le 9 mai dernier, de 9h30 à 12h15**.

1. Le bâtiment est la propriété de la structure Halage, association issue de la mobilisation d'habitants du territoire en faveur de l'emploi et de l'écologie, porteuse de chantiers d'insertion.
2. Gestion du Pôle ESS de l'EPT Plaine Commune, prestations d'études sur la démocratie participative et le développement local, déploiement des « Coopératives de Jeunes Majeurs » qui permettent à des jeunes de créer une entreprise coopérative pour développer une activité économique de leur choix durant 3 à 6 mois.

PLAN « 5 000 ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITÉ »
LES ÉTAPES EN 2023

Le 14 octobre 2021, le président de la République annonçait le lancement du plan « 5 000 équipements sportifs de proximité » visant à accompagner le développement du sport dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Le programme permet ainsi de financer la création ou l'acquisition de nouveaux équipements sportifs de proximité, l'acquisition d'équipements mobiles et la couverture et/ou l'éclairage d'équipements de proximité.

Une enveloppe de 200 millions d'euros a été mise en place sur la période 2022-2023 pour concrétiser ces objectifs. En 2022, plus de 2 100 équipements ont ainsi pu être financés pour un montant d'environ 86 millions d'euros. L'objectif sur 2023 sera donc d'attribuer les 110 millions d'euros restants. Le volet territorial du plan disposera de la majeure partie de ce budget (86 millions d'euros dont 17 millions d'euros pour l'Ile-de-France).

© www.shutterstock.com

Alors qu'en 2022 étaient éligibles uniquement les projets situés en zones urbaines et rurales carencées, l'AMIF a plaidé pour un élargissement de l'enveloppe cette année afin de s'assurer que tous les crédits soient bien consommés. En 2023, toutes les communes peuvent désormais candidater.

Le plafond de demande de subvention est de 500 000 € avec un seuil minimal de 10 000 €.

En Ile-de-France, les collectivités concernées pourront déposer leurs projets à compter du mois d'avril et jusqu'au 31 mai sur une plateforme dédiée ouverte par l'Agence nationale du sport. Les collectivités peuvent se renseigner directement auprès des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et au sport (SDJES) de leur territoire.

En fonction des crédits restants dans l'enveloppe, la Direction régionale à la jeunesse, à l'engagement et au sport (DRAJES) pourra proposer une nouvelle phase de candidature à partir de juillet 2023. ■

Conditions d'éligibilité

- **Être une collectivité territoriale** ou une association à vocation sportive. Les territoires présentant un quartier prioritaire de la politique de la ville ou ayant signé un Contrat de relance, de ruralité et de transition écologique (CRRTE) verront leurs projets examinés en priorité.
- **Le projet doit porter** sur les équipements de proximité suivants : les dojos et salles d'arts martiaux, de boxe ou de danse, les plateaux multisports, les terrains de basket 3x3, terrains de hand 4x4, terrains de foot 5x5, terrains de rugby à 5, les tables de tennis de table extérieures, les blocs d'escalade, les skate-parks, les bassins de natation mobiles etc.
- **Les travaux éligibles** comprennent nécessairement la création d'équipements sportifs de proximité ; l'aménagement de locaux existants, la requalification d'équipements sportifs existants non entretenus et non utilisés, en équipements sportifs de proximité de nature différente ; l'acquisition d'équipements sportifs de proximité mobiles neufs ; la couverture et/ou l'éclairage d'équipements de proximité existants et le design actif réalisé sur les nouveaux équipements de proximité.

NUMÉRIQUE
COMMENT RENDRE NOS SERVICES PUBLICS ACCESSIBLES ?

Enjeu majeur des prochaines années, accéléré par les crises sanitaires, de plus en plus d'acteurs travaillent à une meilleure inclusion numérique des services publics. C'est pourquoi, l'AMIF Partenaires a organisé le 9 mars dernier une matinale consacrée à ce sujet.

© AMIF

Tout d'abord, Charlotte Le Tessier, chargée du développement commercial chez Facil'iti, a fait un état des lieux sur l'accessibilité des sites internet en France : **10 % des internautes ont des difficultés à accéder à des sites internet non adaptés à cause de troubles visuels, daltonisme, cataracte, dégénérescence maculaire liée à l'âge (DLMA), dyslexie ou tremblements.** Elle a ensuite rappelé que l'ensemble des administrations doivent respecter le Référentiel général d'accessibilité pour les administrations (RGAA).

À partir d'exemples concrets, elle a illustré les difficultés rencontrées par les personnes présentant des troubles et a présenté les différentes solutions pouvant être mises en œuvre, à partir de filtres qui s'adaptent aux handicaps.

Ensuite, Julien Allart, directeur ACCEO et trésorier de la Fédération française de l'accessibilité (FFA), a traité la question de l'accessibilité des sourds et malentendants. **En France, 10 millions de personnes sont atteintes d'un handicap auditif,** nombre qui croît avec le vieillissement de la population et l'augmentation des nuisances sonores.

L'accessibilité de ce public est soumise au décret du 9 mai 2017 qui dispose que les services d'accueil téléphonique doivent être accessibles aux personnes déficientes auditives dans les services publics.

Plusieurs solutions complémentaires peuvent être mises en place : la Transcription instantanée de la parole (TIP), la visio-interprétation Français / Langue des signes française (LSF), le visio-codage Langue française parlée complétée (LPC). Des entreprises proposent des solutions complètes pour rendre accessibles aux sourds et malentendants les sites internet, communications téléphoniques et l'accueil en mairie grâce, notamment, à des applications mises à disposition des agents et citoyens.

Morgane Hauguel, directrice d'U31, a abordé la question de l'accessibilité de l'écrit. À l'heure actuelle, 16 % des Français ont des difficultés à lire et à comprendre l'information écrite. À travers un exemple précis, elle a pu présenter comment rendre les contenus accessibles grâce au « Langage Clair ». Le Langage Clair permet d'aider la lecture et de faciliter la compréhension de l'information par l'utilisation d'un vocabulaire courant et des structures de phrase simples.

Enfin, Mathilde Roy, adjointe au maire d'Amiens (80) en charge du pacte pour le bien vivre et l'accessibilité et vice-présidente de l'UNCASS chargée de l'inclusion numérique, a expliqué les enjeux de l'accessibilité pour les collectivités et a partagé son expérience des solutions mises en oeuvre à Amiens. Elle a également rappelé les différentes actions de l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCASS) pour augmenter l'accessibilité des services publics que ce soit pour des questions d'handicap ou de moyens financiers. ■

DÉCENTRALISATION
QUELLES PERSPECTIVES POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES ?

À la suite du séminaire AMIF Partenaires de 2022, élus et partenaires avaient décidé de tester de nouveaux formats de rencontres pour favoriser les échanges entre maires, partenaires et experts, notamment autour de diners thématiques. Ainsi, la première édition des « Soirées Débats » a eu lieu le 5 avril dernier au Sénat et a eu pour thème « Décentralisation : quelles perspectives pour les collectivités locales ? ».

© Olivier Desaleux

Une partie de la délégation des élus de l'AMIF et de l'AMIF Partenaires sur les marches du Sénat, le 5 avril dernier.

La soirée a démarré par une visite du Palais du Luxembourg, siège de la chambre Haute du Parlement depuis 1799, un site historique qui abrite un patrimoine architectural et artistique exceptionnel. En arpentant la salle des pas perdus, la bibliothèque et enfin l'hémicycle, élus et partenaires ont pu, à travers cette visite, découvrir ce lieu emblématique de la République française. C'est au cœur du Palais, dans l'hémicycle, que les participants ont pu échanger avec les sénateurs sur l'organisation du Sénat ainsi que sur les coulisses des débats qui s'y jouent.

Les participants se sont ensuite rendus dans le salon Napoléon pour le débat en présence de sénateurs franciliens, de Françoise Gatel, sénatrice d'Ille-et-Vilaine (35), membre de la commission des lois, présidente de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation et Éric Kerrouche, sénateur des Landes (40), membre de la commission des lois, vice-président de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation.

Pour démarrer cette soirée, Stéphane Beaudet, président de l'AMIF et maire d'Évry-Courcouronnes (91), a indiqué que cet échange était l'occasion de faire entendre les préoccupations des élus locaux sur la décentralisation en Ile-de-France, de renouer les liens entre élus locaux, partenaires et parlementaires et de revenir sur les propositions du groupe de travail porté par l'AMIF concernant le Projet de Loi de Finances 2023.

Après cette introduction, Jean-Philippe Dugoin-Clément, 1er vice-président de l'AMIF et maire de Mennecy (91), a présenté une synthèse des 36 propositions issues du *Manifeste pour une nouvelle et véritable décentralisation*. Il a notamment insisté sur la proposition visant à ***« mettre en place une loi de programmation de financement des collectivités locales sur 6 ans »*** aux parlementaires présents.

Par la suite, Françoise Gatel est revenue sur les travaux de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation. Elle a rappelé que les dernières lois dédiées à la décentralisation étaient encore assez timides, notamment la Loi 3DS. Elle a affirmé que les associations d'élus devaient être force de propositions et a particulièrement souligné l'importance du principe de différenciation et de *« faire confiance à l'intelligence des territoires »* dans le cadre de la décentralisation.

Éric Kerrouche a, quant à lui, présenté sa proposition de loi constitutionnelle visant la création d'une loi de financement des

© Olivier Desaleux

Stéphane Beaudet, président de l'AMIF et maire d'Évry-Courcouronnes (91), intervient lors de cette soirée débat.

© Olivier Desaleux

© Olivier Desaleux

Ci-dessus, Éric Kerrouche, sénateur des Landes (40) et ci-contre Éric Berdoati, maire de Saint-Cloud (92),

collectivités territoriales, qui, selon lui, est un symbole important : ***« Quand on représente 20 % du budget de la Nation, il est normal d'avoir une loi qui rassemble l'ensemble des concours entre l'État et les collectivités »***. Il est fondamental de redéfinir les relations entre l'État et les collectivités car nos collectivités ont des prérogatives mais pas de moyens. Selon lui, ***« il faut renforcer le système local afin de reconnaître le rôle des collectivités territoriales et arrêter le rapport d'infantilisation qu'a l'État avec les collectivités locales ».***

Ces interventions ont ainsi lancé des débats enthousiastes, experts et illustrés par des expériences locales auxquels ont notamment participé Éric Berdoati, maire de Saint-Cloud (92), Philippe Rouleau, maire d'Herblay (95), Daniel Fargeot, maire d'Andilly (95), et président de l'Union des Maires du Val-d'Oise et Françoise Lecoufle, maire de Limeil-Brévannes (94) et présidente de l'Union des Maires du Val-de-Marne, Philippe Laurent, maire de Sceaux (92), Romain Colas, maire de Boussy-Saint-Antoine (91), ou encore Rolin Cranoly, maire de Gagny (93) (liste non exhaustive). ■

© Olivier Desaleux

Françoise Gatel, sénatrice d'Ille-et-Vilaine (35).

© Olivier Desaleux

Françoise Lecoufle, maire de Limeil-Brévannes (94).

© Olivier Desaleux

Gérard Larcher sénateur des Yvelines (78) et président du Sénat et Stéphane Beaudet, président de l'AMIF.

© Olivier Desaleux

Rolin Cranoly, maire de Gagny (93).

© Olivier Desaleux

Philippe Laurent, maire de Sceaux (92).

TERRES D'INNOVATIONS EN ILE-DE-FRANCE
LUMIÈRES SUR STAINS (93)

L'AMIF Partenaires a souhaité proposer un nouveau format pour découvrir les pépites méconnues de nos communes franciliennes. La ville de Stains a été la première pour cette expérience. Le 28 mars dernier, une délégation d'élus et partenaires s'est rendue sur des sites exemplaires qui allient la nécessité de la transition écologique et l'inclusion sociale.

© AMIF

© AMIF

Jardins partagés de la Ferme des Possibles : une ferme biologique, pédagogique et solidaire de Stains (93).

Les participants ont ainsi pu visiter un écoquartier, des sites de compostage, des jardins familiaux, une ferme biologique et pédagogique et des structures innovantes illustrant une politique d'alliance de l'écologie et du bien-vivre des habitants.

Les Tartres : un nouveau quartier ouvert sur la nature

À cheval sur Pierrefitte-sur-Seine (93), Saint-Denis (93) et Stains (93), le site emblématique des Tartres est au centre d'un ambitieux projet d'aménagement débuté en 2012 afin de créer un nouveau quartier mêlant logements, équipements publics et activités, organisé autour d'un vaste cœur vert agricole et paysagé.

Est ainsi en train d'émerger un espace de vie urbain de 33 hectares avec un parc urbain de 15 hectares, 10 000 et 20 000 m² d'activités économiques, 2 230 nouveaux logements, 1 collège, 2 groupes scolaires et 1 gymnase. Le projet des Tartres est un modèle novateur qui vise à offrir aux habitants une qualité de vie en ville où la nature a toute sa place qui préserve l'identité et le patrimoine agricole du site.

Les Jardins familiaux du secteur des Arpents

Les participants ont pu découvrir les 600 parcelles de jardins ouvriers de la ville de Stains réaménagées en 2019 afin de rendre les jardins plus visibles et les sites plus adaptés à la promenade, offrir aux attributaires des conditions de jardinage améliorées, créer de nouvelles parcelles pour permettre à plus de familles stanoises de cultiver un potager.

Lieux de rencontre, d'échange et de convivialité, les jardins familiaux créent du lien social mais sont aussi un symbole des enjeux environnementaux.

© AMIF

La délégation de l'AMIF s'est rendue sur le site de l'entreprise Moulinot.

Les sites de transformation des déchets

La visite s'est poursuivie sur deux sites de méthanisation : le site de l'entreprise Moulinot, entreprise spécialiste de la collecte et du tri de déchets alimentaires et le site de compostage des Alchimistes, entreprise de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) spécialisée dans la collecte et la revalorisation des déchets alimentaires.

Les participants ont ainsi pu comprendre et apprécier comment la technologie et la pédagogie pouvaient permettre de mieux trier, récolter et transformer nos déchets alimentaires pour les transformer en énergie verte et en fertilisants naturels pour les sols agricoles.

Découverte d'un centre de recherche et développement : l'ENGIE Lab CRIGEN

La délégation a été acceuillie au ENGIE Lab CRIGEN, centre corporate de recherche et développement d'ENGIE consacré aux gaz verts (hydrogène, biogaz et gaz liquéfiés), aux nouvelles utilisations de l'énergie dans les villes et les bâtiments, à l'industrie et aux technologies émergentes (technologie numérique et intelligence artificielle, drones et robots, nanotechnologies et capteurs).

© AMIF

Le ENGIE Lab CRIGEN mène des projets de recherche et de développement opérationnels, développe des pilotes, et met en œuvre des offres innovantes pour stimuler et accélérer la transition énergétique. Il a par ailleurs un partenariat avec un collège de Stains afin d'accompagner des jeunes filles boursières dans la découverte des sciences afin de porter une plus grande féminisation des filières scientifiques.

La Ferme des possibles : une ferme biologique, pédagogique et solidaire

Enfin, les participants ont visité la Ferme des possibles, lieu de production, de transformation, de commercialisation, d'insertion et de formation. Ce projet est porté par la coopérative NOVAEDIA, fruit d'un partenariat entre La Résidence Sociale et une association d'insertion professionnelle. La Ferme des Possibles est une ferme agricole urbaine de 1,2 ha, biologique et pédagogique visant à mettre en place un circuit-court alimentaire et solidaire. Elle propose aux habitants la vente de fruits et légumes bio cultivés sur le terrain par les travailleurs en situation de handicap et les jeunes en insertion professionnelle ainsi qu'un service de livraison de paniers de fruits aux professionnels et un espace de restauration.

Ce fut un beau succès pour ce nouveau format de visite, où le maire a accueilli un groupe d'élus et partenaires pour faire découvrir les innovations et projets développés sur son territoire. Les maires souhaitant eux aussi accueillir une délégation de l'AMIF pour une demi-journée d'échange et de partage peuvent écrire à ***ajardin@amif.asso.fr***. ■

La délégation de l'AMIF dans les Jardins familiaux des Arpents.

© AMIF

AMIF Partenaires

mathis Construction Bois

L'avenir est fait des promesses tenues

Mathis : le bois, une passion historique et une solution d'avenir !

Fort d'une expérience significative dans le domaine de la construction de bâtiments scolaires et périscolaires, depuis 1972, nous proposons au secteur public des projets contemporains, sobres et efficaces dans leur conception, en associant le confort du bois et les dernières avancées technologiques.

Mathis est un industriel français de la construction bois dont la date de création remonte à 1875. Mathis est aussi membre fondateur de l'association pour le développement du Bâtiment bas Carbone (BBCA), et ses compétences techniques sont reconnues par des certifications et des qualifications : Acerbois, Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC), Qualibat, Qualisport et vient naturellement d'être labélisé Bois de France par son engagement à construire 100 % bois français en 2030.

Nos bâtiments sont personnalisables (vestiaires, club-house, salles annexes, panneaux photovoltaïques...) et évolutifs. Ils répondent aux exigences règlementaires en vigueur, aux attentes des maîtres d'ouvrage et s'inscrivent dans une démarche de chantier à faibles nuisances grâce à une forte industrialisation et préfabrication en usine de la structure principale du bâtiment (façades et charpentes).

Préfabriquer en usine, c'est anticiper les contraintes constructives, limiter les déchets de chantier, réduire les pollutions sonores et visuelles, réduire considérablement les délais de réalisation mais également limiter les transports de marchandises qui ont un impact dévastateur sur la couche d'ozone.

Choisir de construire avec Mathis, c'est choisir de bâtir un monde durable plus vertueux. ■

Pour en savoir plus : https://www.mathis.eu

Babilou

Audric Anselmi,
directeur exécutif Ile-de-France Babilou

Babilou est membre du groupe Babilou Family, un des leaders mondiaux de l'éducation préscolaire et de la petite enfance.
Fort d'un réseau de près de 3 000 crèches dont 450 crèches en propre sur le territoire français, le groupe emploie 5 000 collaborateurs au service de plus de 20 000 familles.

Premier acteur de la petite enfance à devenir Entreprise à mission, Babilou oeuvre au quotidien pour construire un monde meilleur par l'éducation et à l'attention portée à chaque enfant. Babilou s'engage à la poursuite de nombreuses initiatives sociétales et environnementales : 100 % de ses structures sont engagées dans une démarche d'amélioration continue, ouvertes aux pratiques internationales et innovent pour une Éducation Durable depuis 20 ans.

« Créer et mettre à disposition de nouveaux lieux d'accueil du jeune enfant est notre cœur de métier. Nous accompagnons aujourd'hui 52 villes d'Ile-de-France, avec un réseau de 212 crèches sur la région ; et contribuons ainsi au développement économique et social des terrritoires dans lesquels nous nous implantons.

Poursuivre cet engagement fort aux côtés des membres de l'AMIF est la priorité de Babilou et je serai ravi de vous présenter notre accompagnement pour les villes, en faveur d'une politique de soutien à la parentalité égalitaire et innovante au service de vos administrés. » ■

Pour en savoir plus : https://www.babilou.fr

© SUEZ / Getty / *Créer des cycles. Pour la vie.

SUEZ

CREATING CYCLES. FOR LIFE.

LE PARTENAIRE DE CONFIANCE

POUR LES SOLUTIONS CIRCULAIRES DANS L'EAU ET LES DÉCHETS.

Depuis plus de 160 ans, SUEZ apporte des services essentiels pour protéger et améliorer la qualité de vie, face à des défis environnementaux grandissants.

SUEZ permet à ses clients de fournir l'accès à des services d'eau et de déchets, par des solutions résilientes et innovantes, de créer de la valeur sur l'ensemble du cycle de vie de leurs infrastructures et services et de conduire leur transition écologique en y associant leurs usagers.

SERFIM

DEPUIS 1875

Nous sommes une entreprise indépendante et familiale. Nous accompagnons l'aménagement durable des territoires au travers des expertises reconnues de nos 2 700 collaboratrices et collaborateurs. Toujours dans la sécurité et le respect de chacun. Nous portons une offre complète, diversifiée et sur mesure, répondant aux défis environnementaux et sociétaux d'un monde qui évolue chaque jour plus vite. Nous revendiquons un esprit entrepreneurial associé à des valeurs humaines fortes.

Nos entreprises à votre service :

Albertazzi, Bentin, Bentin Engineering, Bioval, Caratelli, Carrières MBTP, CCC, Dutto, ECE, Eco3bois, Ecofhair, Enerlec, Enersom, Enertube, EOL, Firme Transactions, FMR, Geoambient, Léon Brouquier, MGB Travaux Publics, Nantet Locabennes, Nouvetra, Nouvetra Île-de-France, Pari Plâtre, Pich'Elec, Polen, Reval'Green, Routière Chambard, Retys, Satif, Satif OA, Sereha, SERFIM ENR, SERFIM Immobilier, SERFIM Recyclage, SERFIM T.I.C., Serpol, Serpollet, Serpollet Building Technologies, Serpollet Centre-Est, Serpollet Dauphiné, Serpollet Île-de-France, Serpollet Normandie, Serpollet Savoie Mont-Blanc, SESA, Terecoval, TERENVIE.